



SCoT - AEC MAINE SAOSNOIS

Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)
valant Plan Climat Air Énergie Territorial

Annexe 5 - PLAN D' ACTIONS AIR - ENERGIE - CLIMAT

SCoT



Schéma de Cohérence Territoriale de la Communauté de
communes **Maine Saosnois**



SCoT-AEC CC Maine Saosnois

Annexe 5 Plan d'action PCAET



Programme d'actions air énergie climat

MÉTHODOLOGIE	PAGE 3
SYNTHÈSE DU PLAN D' ACTIONS	PAGE 9
LES OBJECTIFS CLIMAT AIR ÉNERGIE DU MAINE SAOSNOIS	PAGE 11
GUIDE DE LECTURE	PAGE 17
FICHES ACTIONS	PAGE 20
SYNTHÈSE DES MOYENS NÉCESSAIRES	PAGE 86
ANNEXE : LES SCÉNARIOS ÉTUDIÉS	PAGE 88
ANNEXE : PRIORISATIONS ET OBJECTIFS DÉTAILLÉS	PAGE 95

Stratégie territoriale air-énergie-climat

Rappels réglementaires

Au titre du code de l'environnement (art. L229-26), "les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre existant au 1er janvier 2017 et regroupant plus de 20 000 habitants adoptent un plan climat-air-énergie territorial au plus tard le 31 décembre 2018".

Le décret n° 2016-849 du 28 juin 2016 relatif au plan climat-air-énergie territorial détaille ce que contient une stratégie territoriale air-énergie-climat (paragraphe II) :

« La stratégie territoriale identifie les priorités et les objectifs de la collectivité ou de l'établissement public, ainsi que les conséquences en matière socio-économique, prenant notamment en compte le coût de l'action et celui d'une éventuelle inaction. Les **objectifs stratégiques et opérationnels** portent au moins sur les domaines suivants :

- 1° Réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
- 2° Renforcement du stockage de carbone sur le territoire, notamment dans la végétation, les sols et les bâtiments ;
- 3° Maîtrise de la consommation d'énergie finale ;
- 4° Production et consommation des énergies renouvelables, valorisation des potentiels d'énergies de récupération et de stockage ;
- 5° Livraison d'énergie renouvelable et de récupération par les réseaux de chaleur ;
- 6° Productions biosourcées à usages autres qu'alimentaires ;
- 7° Réduction des émissions de polluants atmosphériques et de leur concentration ;
- 8° Evolution coordonnée des réseaux énergétiques ;
- 9° Adaptation au changement climatique.

Pour les 1°, 3° et 7°, les objectifs chiffrés sont déclinés pour chacun des secteurs d'activité définis par l'arrêté pris en application de l'article R. 229-52, à l'horizon de l'année médiane de chacun des deux budgets carbone les plus lointains adoptés en application des articles L. 222-1-A à L. 222-1-D et aux horizons plus lointains mentionnés à l'article L. 100-4 du code de l'énergie. Pour le 4°, les objectifs sont déclinés, pour chaque filière dont le développement est possible sur le territoire, à l'horizon de l'année médiane de chacun des deux budgets carbone les plus lointains adoptés par décret en application des articles L. 222-1-A à L. 222-1-D et aux horizons plus lointains mentionnés à l'article L. 100-4. »

Les années susmentionnées correspondent aux années : **2021, 2026, 2030 et 2050.**

« Le plan climat-air-énergie territorial décrit les **modalités d'articulation de ses objectifs avec ceux du schéma régional** prévu à l'article L. 222-1 ainsi qu'aux articles L. 4433-7 et L. 4251-1 du code général des collectivités territoriales.

*Si ces schémas ne prennent pas déjà en compte la **stratégie nationale bas-carbone mentionnée** à l'article L. 222-1 B, le plan climat-air-énergie territorial décrit également les modalités d'articulation de ses objectifs avec cette stratégie.*

Si son territoire est couvert par un plan de protection de l'atmosphère mentionné à l'article L. 222-4, le plan climat-air-énergie territorial décrit les modalités d'articulation de ses objectifs avec ceux qui figurent dans ce plan. »

Stratégie territoriale air-énergie-climat

Méthodologie

La stratégie comprend la définition :

- d'**axes stratégiques**,
- d'**objectifs**,
- et d'une **trajectoire** pour atteindre ces objectifs.

Les **objectifs chiffrés** sont issus de l'estimation des potentiels d'actions dans chacun des secteurs du territoire, dont l'effort est pondéré par la volonté du comité de pilotage PCAET de la communauté de communes (voir page 16).

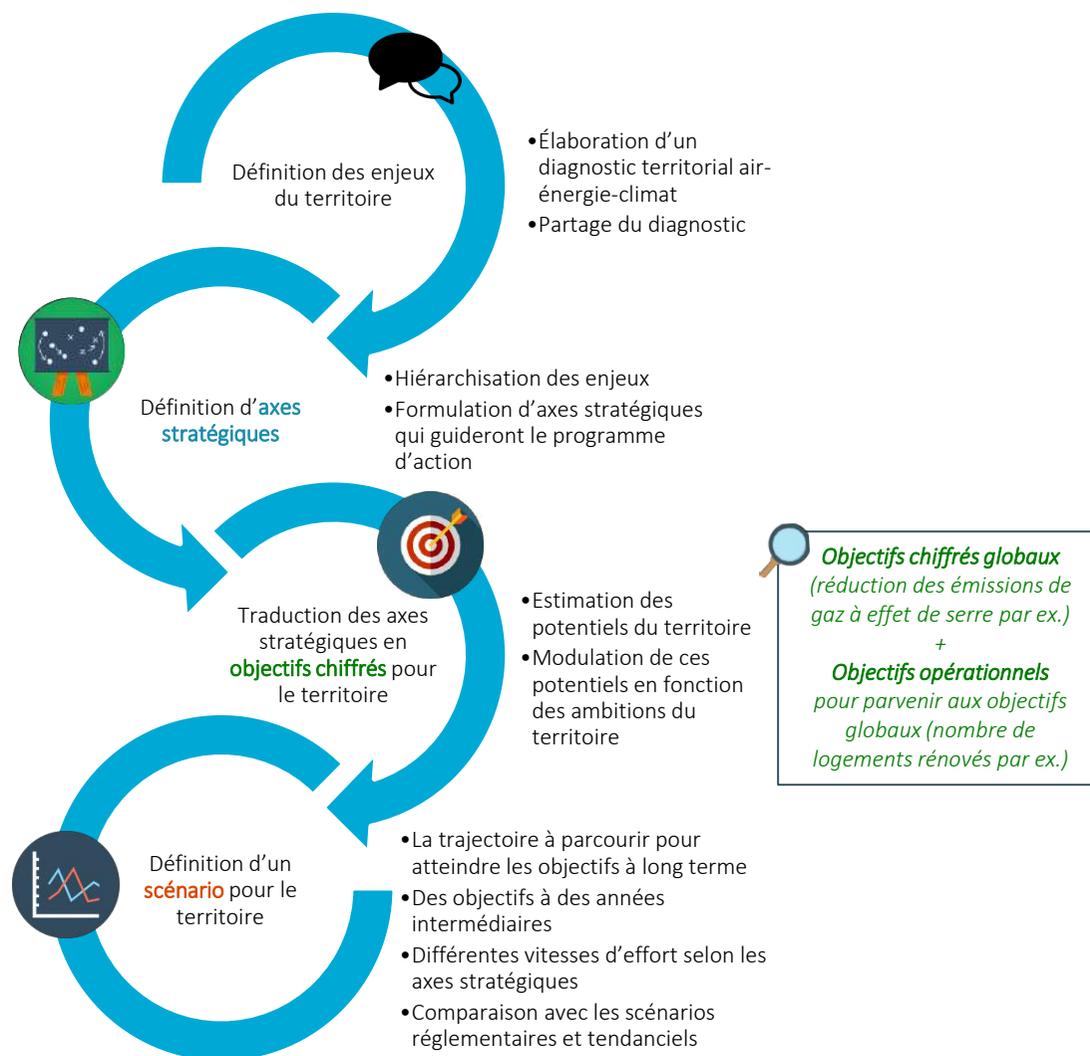
Les objectifs PCAET se déclinent en grands **objectifs opérationnels** (nombre de logements rénovés, part modale des transports doux...) qui fournissent des repères pour le programme d'actions du PCAET.

Le **scénario** du territoire est construit à partir de 3 scénarios :

- 1. Le Scénario « tendanciel »** : Poursuite des tendances observées depuis 1990
- 2. Le scénario « réglementaire »** : Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte, Stratégie Nationale Bas Carbone
- 3. Le scénario « Potentiel Max »** : Calcul prospectif pour chaque secteur du maximum d'économies d'énergie, d'émissions de gaz à effet de serre et de production d'énergie renouvelable atteignable.

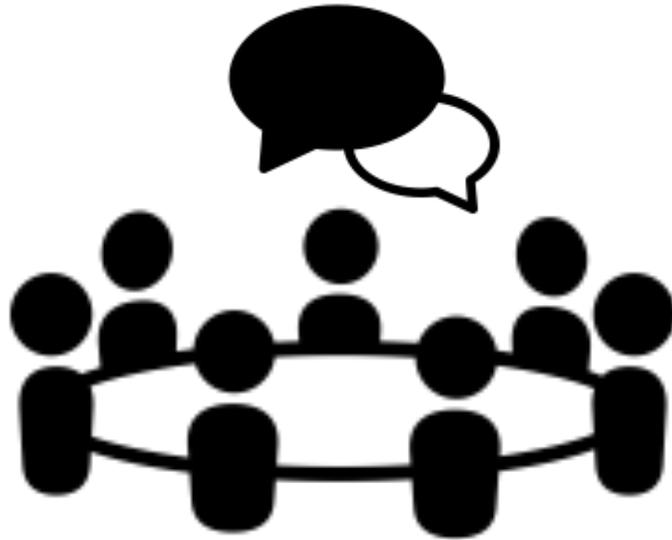
La priorisation des enjeux issus du diagnostic partagé et enrichi par le Club Climat permet de définir les axes d'actions prioritaires pour le territoire : **pour chaque axe stratégique est associé un niveau d'ambition visé.**

Les scénarios sont présentés en annexe



Définition d'une stratégie pour le territoire

Co-construction du scénario « Maine Saosnois »



A partir des constats mis en avant par le diagnostic, les élus du territoire se sont réunis le 26 novembre 2019 pour faire émerger une **vision commune de l'avenir du territoire, discuter des objectifs à atteindre pour 2030, et préfigurer la stratégie territoriale.**

S'appuyant sur les enjeux partagés par le Club Climat, ainsi que sur les différents objectifs réglementaires présentés, les participants ont pu prioriser les axes d'actions. Leurs choix individuels puis collectifs ont permis de faire émerger de grands axes structurants pour le plan climat (p.19), ainsi que des types d'actions prioritaires au sein des différents secteurs (à partir de la p.20) qui ont permis d'élaborer une stratégie chiffrée.

Un projet territorial pour préparer l'avenir

Le territoire du Maine Saosnois, au travers de la vision portée dans la stratégie de son plan climat air énergie territorial, ambitionne de :

- Se positionner sur des problématiques nouvelles comme un **territoire exemplaire** et rendre le territoire attractif,
- **Améliorer la qualité de vie des habitants**, en leur permettant de réduire leurs charges énergétiques et d'améliorer le niveau de confort de leurs logements, en réduisant leur temps de déplacement, en préservant les espaces naturels, en améliorant la qualité de l'air...
- **Anticiper et éviter les coûts de l'inaction face au changement climatique** : le coût de l'inaction est estimé entre 5 et 20% du PIB, soit **entre 45 et 180 millions d'euros / an** à l'échelle du Maine Saosnois ; alors que le coût de l'action peut être estimé à 22 millions d'euros / an selon le GIEC.
- **Coordonner la transition énergétique et écologique de son territoire**, pour parvenir à des investissements aujourd'hui, pour anticiper demain et réaliser des économies par ailleurs (allègement de la facture énergétique du territoire : 1900€/habitant en 2014 qui pourrait doubler d'ici 2030 étant donné l'augmentation croissante et prévisible du prix des énergies).
- Orienter les investissements réalisés par la collectivité vers des actions efficaces qui correspondent à la stratégie PCAET.

- **Impulser une nouvelle dynamique de territoire** : en valorisant le patrimoine, encourageant des nouvelles filières économiques locales, réhabilitant le parc bâti, renforçant l'identité territoriale...
- **Instaurer une dynamique transversale et participative** : en structurant de nouveaux projets, renforçant l'ambition d'actions incontournables, impliquant l'ensemble des acteurs du territoire, les citoyens, des communes, des services de la collectivité.

Source des coûts de l'inaction et de la facture énergétique : voir diagnostic ; Coût de l'action : Le coût total nécessaire pour transformer les systèmes énergétiques est estimé par plusieurs organismes. Le GIEC l'estime à 2,5% du PIB par an, soit autour de 22 M€ / an pour le Maine Saosnois, un coût bien inférieur au coût de l'inaction.

Un plan action air-énergie-climat autour de 5 axes structurants

5 axes transverses sur lesquels le territoire s'engage



Des bâtiments éco-rénovés et alimentés en énergie décarbonée, avec une priorité sur les ménages en situation de précarité énergétique et une exemplarité des bâtiments publics



Un potentiel en énergies renouvelables locales bien exploité avec un développement structuré



Une activité agricole qui améliore ses pratiques et valorise la biomasse produite (énergie, biomatériaux), encouragée par une consommation locale



Une économie locale circulaire et de nouvelles filières pour accompagner la transition écologique



Des besoins de transports (particuliers et professionnels) réduits et une forte mobilité partagée

Avec dans tous les axes :



Mobilisation et sensibilisation des acteurs : Connaissance et communication



Anticipation des conséquences du dérèglement climatique

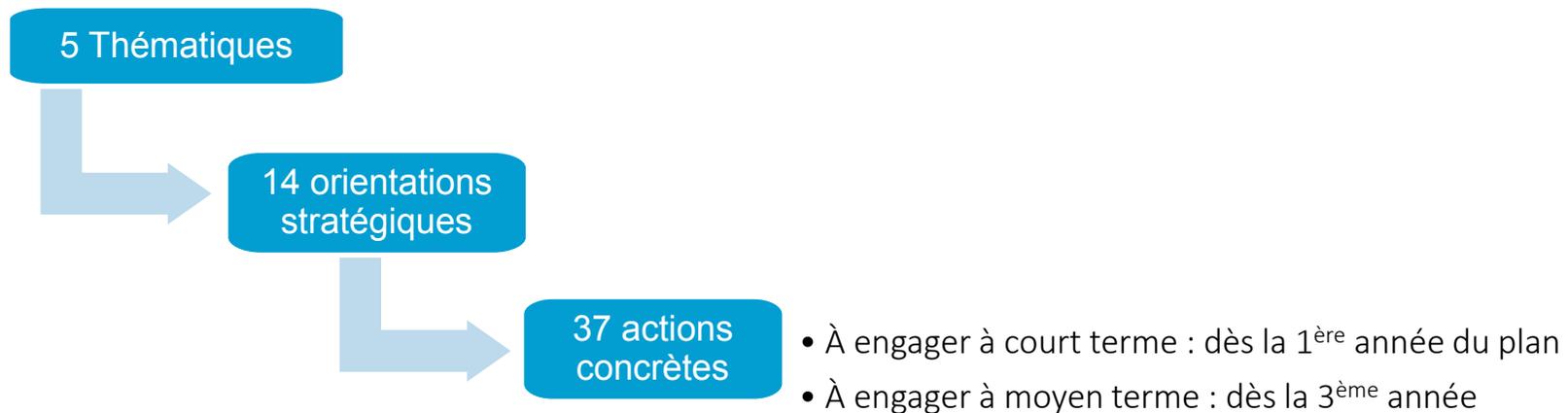


Prise en compte des enjeux de qualité de l'air (respect des objectifs de la SNBC compatible avec le PREPA)

Élaboration du programme d'action

1. Une multitude de pistes d'actions co-construites avec le Club Climat lors des 4 ateliers de concertations
2. Une analyse technique croisée « Bureau d'études / Communauté de communes Maine Saosnois » afin d'évaluer la pertinence, l'impact et la faisabilité technique et financière des actions issues de la concertation.

→ Un travail de restructuration, de mise en cohérence et de priorisation pour aboutir à un schéma



3. Les **actions et mesures concrètes** sont détaillées dans des fiches actions, qui guideront la mise en œuvre du plan climat du Maine Saosnois durant les 6 années de son application. Les fiches actions ne sont pas exhaustives et pourront évoluer au cours de la mise en œuvre, en étant enrichies et appropriées par les acteurs du territoire.

Synthèse du plan d'actions

Orientations stratégiques	Plan d'action	Début de la mise en œuvre	
		2022-2024	2025-2027
B1 : Dynamiser la rénovation énergétique des bâtiments	Action B1.1. Structurer une offre d'accompagnement complète à la rénovation sur le territoire avec la création d'un guichet unique (communication, guide, labellisation, suivi...).		
	Action B1.2. Structurer un service d'ingénierie aux communes pour l'exemplarité du bâtiment public.		
	Action B1.3. Lancer un projet de mutualisation de travaux (chauffage, rénovation) dans un quartier volontaire.		
	Action B1.4. Mener une grande campagne de communication auprès d'un large public (bailleurs, propriétaires, collectivités...) pour les inciter à la rénovation.		
	Action B1.5. Réaliser des projets de rénovation exemplaire pour dynamiser la filière via la commande publique, envisager un projet pilote d'autoconsommation collective en solaire photovoltaïque.		
B2 : Faire naître une culture de la sobriété énergétique	Action B2.1. Sensibiliser et inciter les habitants à la sobriété énergétique, valoriser les bonnes pratiques par de la communication positive.		
A1 : Produire et distribuer localement	Action A1.1. Accroître l'autonomie alimentaire du territoire.		
	Action A1.2. Réaliser un grand plan de communication pour valoriser l'agriculture locale et les bonnes pratiques auprès des habitants.		
A2 : Promouvoir les pratiques agricoles alternatives	Action A2.1. Communiquer sur les dispositifs existants auprès des agriculteurs.		
A3 : Développer et valoriser la biomasse comme ressource et comme vecteur d'adaptation	Action A3.1. Préserver le bocage et assurer la replantation de haies.		
	Action A3.2. Créer une continuité écologique entre les forêts de Perseigne et de Bonnétable.		
	Action A3.3. Développer une filière de gestion du bois de haies bocagères.		
	Action A3.4. Identifier les cultures adaptées aux changements climatiques en cours et à venir et les développer.		
	Action A3.5. Aider au développement des filières d'éco-matériaux.		
A4 : Gérer l'eau durablement	Action A4.1. Désimperméabiliser les centres bourg.		
	Action A4.2. Sanctuariser les réserves naturelles d'eau.		

Synthèse du plan d'actions

Orientations stratégiques	Plan d'action	Début de la mise en œuvre	
		2022-2024	2025-2027
ENR1 : Organiser le développement des énergies renouvelables	Action ENR1.1. Réaliser un schéma de développement des énergies.		
	Action ENR1.2. Informer et former les mairies sur les types de projets pouvant se monter sur les différentes sources d'énergie renouvelable.		
	Action ENR1.3. Etudier l'opportunité de créer une Société d'Economie Mixte de l'énergie pour être propriétaire des projets et apporter un abondement par un financement citoyen et privé.		
ENR2 : Développer le solaire photovoltaïque	Action ENR2.1. Encourager et faciliter le développement des projets de solaire photovoltaïque sur le territoire.		
M1 : Diminuer les besoins de déplacement	Action M1.1. Encourager le télétravail dans les entreprises et les collectivités.		
	Action M1.2. Développer les Maisons France Services sur le territoire.		
	Action M1.3. Mettre en place un « campus connecté », évitant aux étudiants d'avoir à se déplacer systématiquement.		
M2 : Mutualiser les déplacements et favoriser les mobilités douces	Action M2.1. Contribuer à l'exemplarité de la collectivité.		
	Action M2.2. Réaliser un schéma directeur cyclable.		
	Action M2.3. Faire des pédibus organisés dans les communes.		
	Action M2.4. Inciter les habitants et les entreprises à adopter des pratiques exemplaires.		
E1 : Favoriser une consommation locale et responsable et les circuits courts	Action E1.1. Inciter les habitants à consommer local.		
	Action E1.2. Développer la distribution locale en commençant par pérenniser les plateformes drive de Bonnétable et Mamers.		
	Action E1.3. Expérimenter la mise en place d'une épicerie participative/coopérative de producteurs locaux.		
	Action E1.4. Travailler sur l'attractivité des zones artisanales et la densification de l'offre existante.		
E2 : Optimiser la logistique de proximité	Action E2.1. Inciter les chargeurs à réduire l'impact du fret induit par leurs activités.		
	Action E2.2. S'assurer d'une logistique du dernier km fait en véhicules à très faible émission ou en mode doux.		
E3 : Accompagner entreprises et collectivités vers une économie circulaire	Action E3.1. Contribuer à l'exemplarité des collectivités.		
	Action E3.2. Communiquer sur l'existant pour favoriser l'implication.		
E4 : Réduire les déchets et optimiser leur gestion	Action E4.1. Amplifier la communication auprès des différents acteurs du territoire.		
	Action E4.2. Etudier la possibilité de développement de filières de recyclage et de gestion des déchets.		

Les objectifs climat air énergie du Maine Saosnois



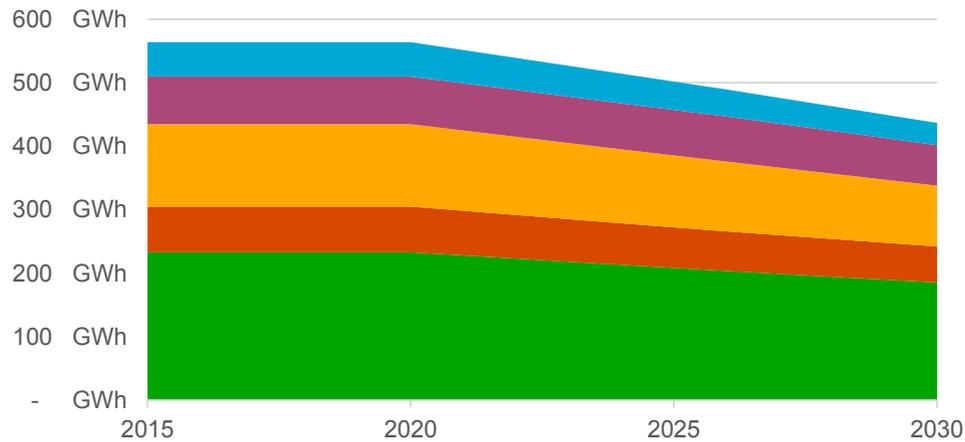
Résultats du scénario « Maine Saosnois »



Trajectoire 2015-2030



Consommations d'énergie
(scénario proposé)

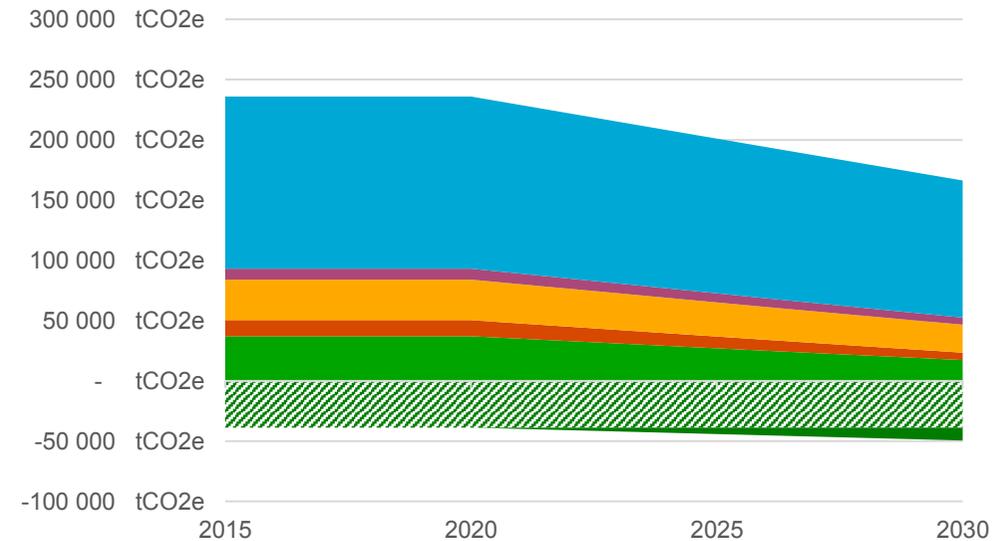


■ Résidentiel ■ Tertiaire ■ Transports ■ Industrie ■ Agriculture

Secteur	annuelle	% 2015 – 2030
Agriculture	-4,3%	-35%
Résidentiel	-2,2%	-20%
Tertiaire	-2,4%	-22%
Transports	-3,0%	-26%
Industrie	-1,6%	-15%
Total	-2,5%	-23%



Emissions de gaz à effet de serre
(scénario proposé)



■ Résidentiel ■ Tertiaire ■ Transports ■ Industrie ■ Agriculture ■ Séquestration Forestière ■ Agroforesterie

Secteur	% de variation annuelle	% 2015 – 2030
Agriculture	-2,3%	-20%
Résidentiel	-7,3%	-53%
Tertiaire	-7,3%	-53%
Transports	-3,7%	-31%
Industrie	-4,2%	-35%
Total	-3,4%	-30%

Hypothèse conservatrice : aucune variation sensible des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre entre 2015 et 2020

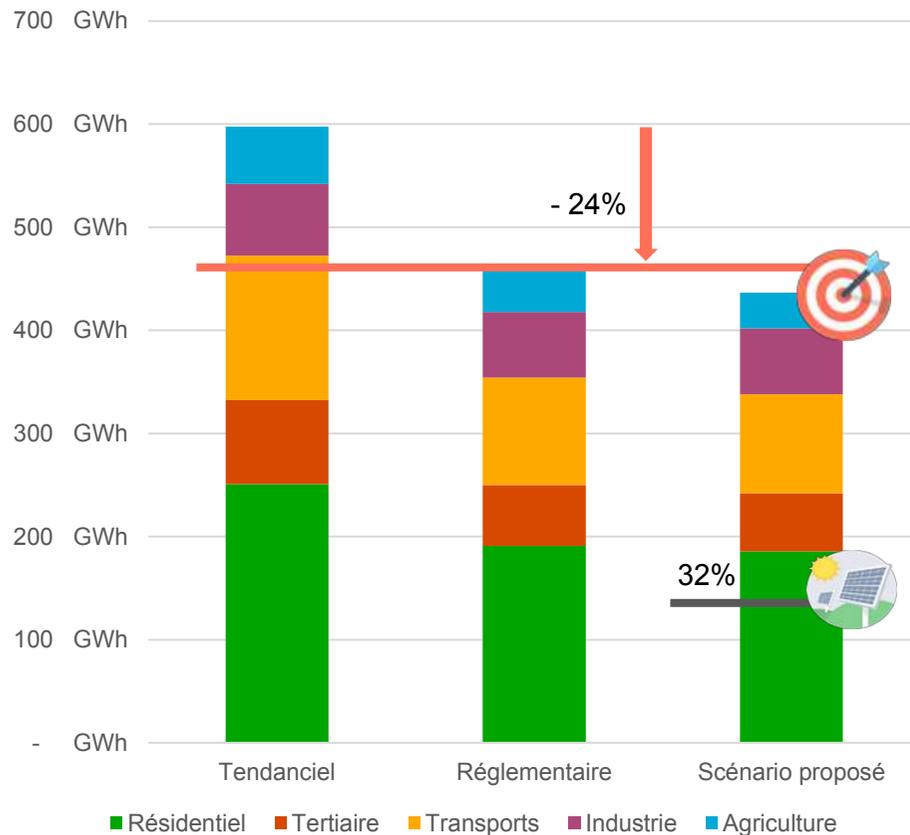
Résultats du scénario « Maine Saosnois »



Atterrissage à 2030



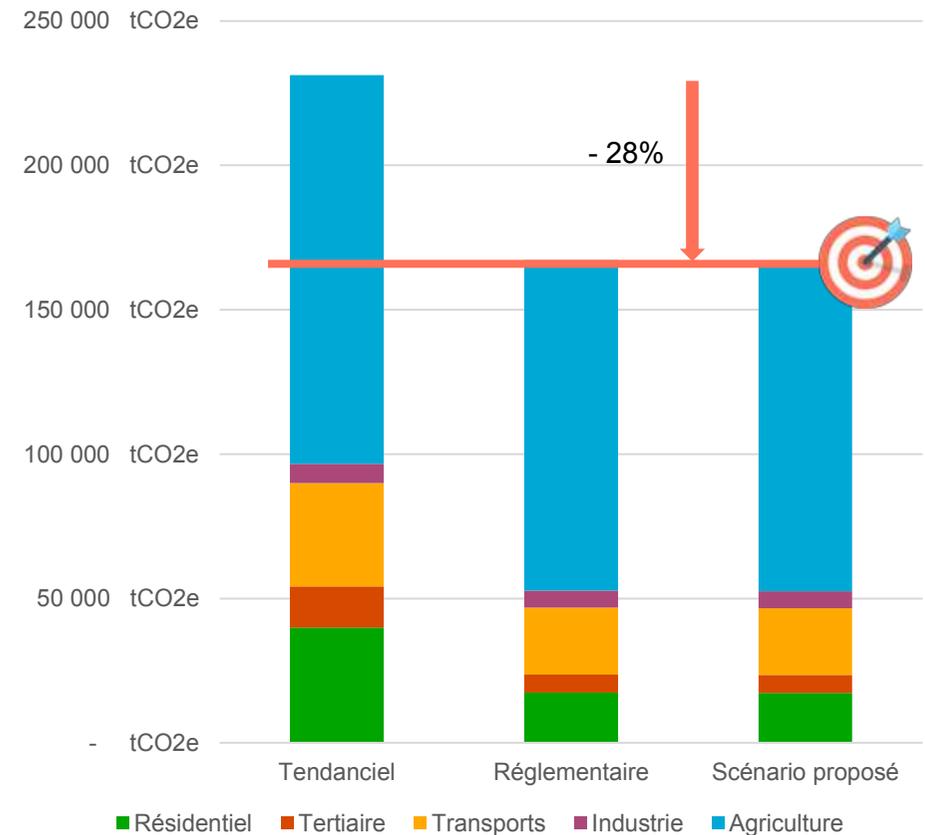
Consommations d'énergie en 2030 en fonction des scénarios



Les objectifs de la LTECV pour 2030 en terme de consommation d'énergie finale et de production d'EnR (voir p.11) sont respectés



Emissions de gaz à effet de serre en 2030 en fonction des scénarios



Le scénario réglementaire traduisant les objectifs sectoriels de la SNBC pour 2030 (voir p.11) est respecté.

Les objectifs réglementaires sont représentés par les barres rouges et noire sur les graphiques, les cibles indiquent que les objectifs sont atteints dans le scénario envisagé

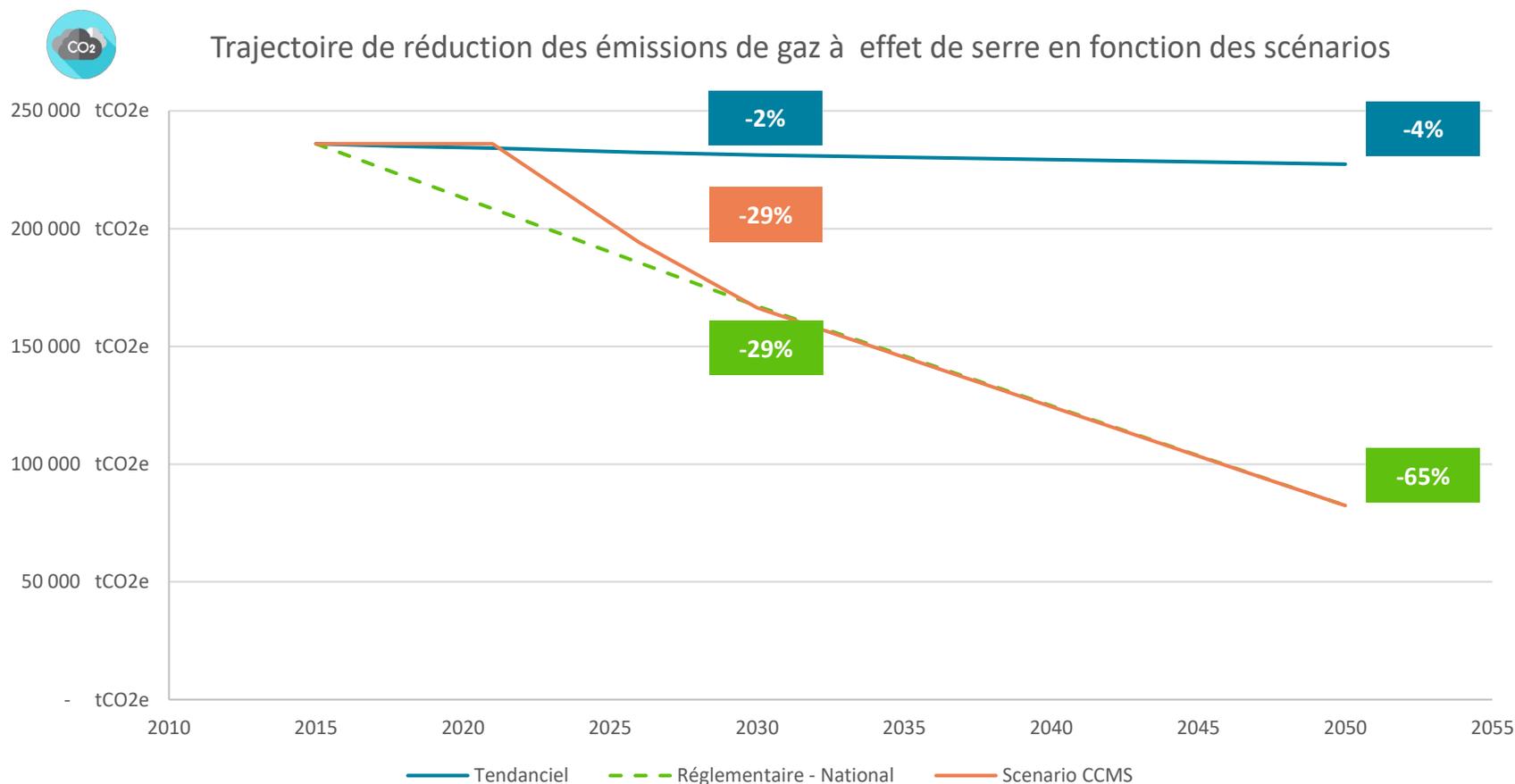
Résultats du scénario « Maine Saosnois »



Comparaisons des trajectoires 2015-2050

En termes de réduction des émissions de gaz à effet de serre, le scénario « Maine Saosnois » permet d'atteindre les objectifs nationaux de la SNBC pour 2030, soit une réduction des émissions de 29% par rapport à 2014. Pour 2050, le potentiel maximum de réduction des émissions estimé (-50% par rapport à 2014) ne permet pas d'atteindre les objectifs de la SNBC (-65% d'émissions de gaz à effet de serre par rapport à 2014 sur le territoire). Un objectif territorial de baisse des émissions de -65% par rapport à 2014 à horizon 2050 est cependant conservé, il devra faire appel à des gisements encore non identifiés à l'heure actuelle pour être atteint.

Aussi, il est important de rappeler que les objectifs de la SNBC sont déclinés par secteur à l'échelle nationale. Ils n'ont donc pas nécessairement de pertinence à l'échelle d'un EPCI, particulièrement pour les secteurs agricoles et industriels qui ont des spécificités fortes en comparaison d'une moyenne nationale.



Résultats du scénario « Maine Saosnois »

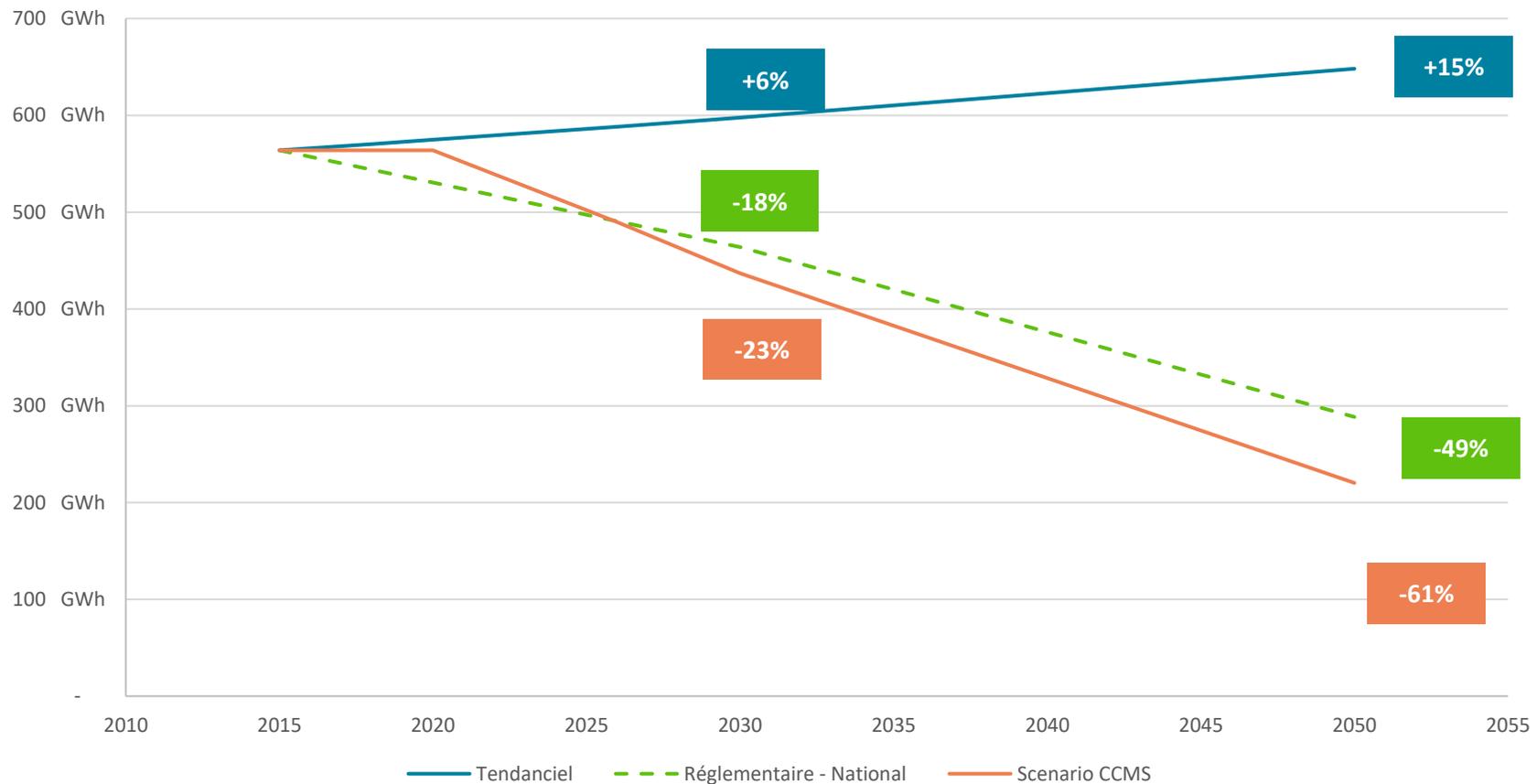


Comparaisons des trajectoires 2015-2050

En terme de réduction des consommations d'énergie finale, le scénario « Maine Saosnois » permet de respecter les objectifs nationaux relatifs à la LTECV pour 2030 et 2050 (donnés par rapport à 2015 sur le graphique). Ce scénario correspond au scénario « potentiel max » pour l'année 2050.



Trajectoire de réduction des consommations d'énergie finale en fonction des scénarios





Résultats du scénario « Maine Saosnois »

Objectifs de réduction des émissions de polluants atmosphériques

Au niveau national, c'est le PREPA qui donne la stratégie concernant les émissions de polluants atmosphériques. Il fixe des objectifs chiffrés à horizon 2030 pour les principaux polluants, en prenant 2005 comme année de référence. Ces objectifs sont présentés ci-contre et ont été déclinés à l'échelle du territoire du Maine Saosnois avec 2014 comme année de référence.

Aucun objectif de réduction des émissions de PM10 ne figurant dans le PREPA, celui-ci a été pris comme identique à l'objectif de réduction des émissions de PM2.5 sur le territoire.

Les mesures consistant à réduire les consommations d'énergie finale et les émissions de gaz à effet de serre s'accompagnent régulièrement d'une baisse d'émissions de polluants atmosphériques (abandon des combustibles fossiles pour les besoins en chaleur, sobriété des usages, électrification de la mobilité...). Le scénario « Maine Saosnois » présenté précédemment est donc cohérent avec les objectifs de réduction d'émissions de polluants atmosphériques exposés ici.

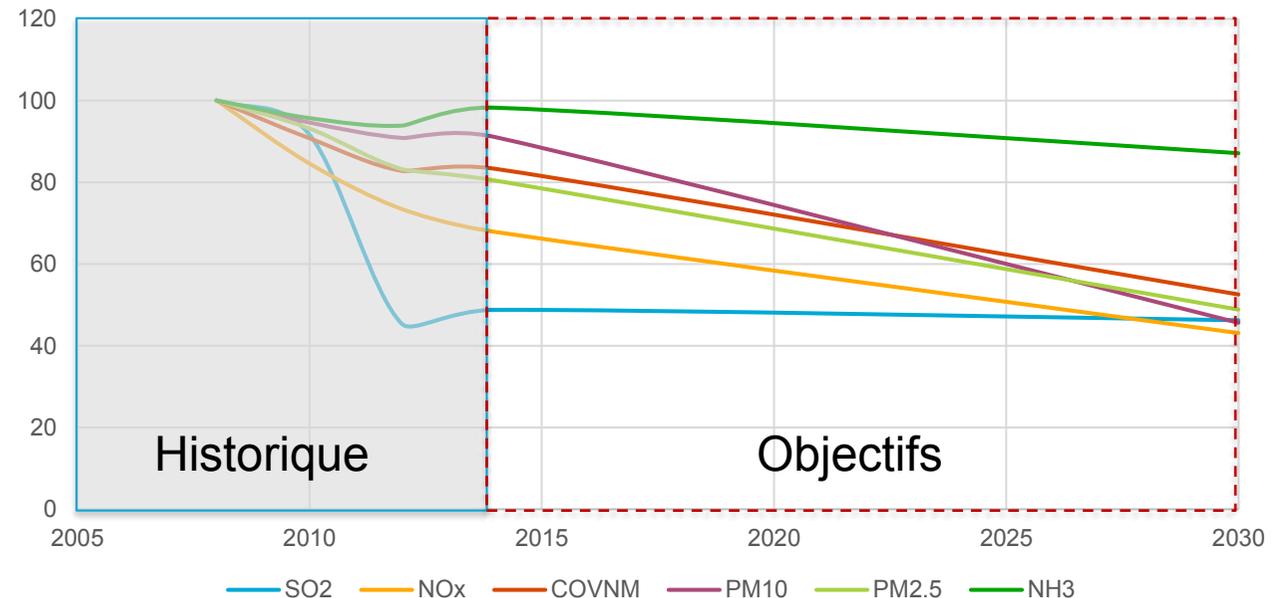
A cela pourraient être ajoutés des axes d'actions complémentaires comme le remplacement des systèmes de chauffage au bois non performants et l'utilisation de matériaux biosourcés dans la construction.

Objectifs PREPA par rapport à 2005	2030
SO2	-77%
NOx	-69%
COVNM	-52%
NH3	-13%
PM2.5	-57%

Objectifs du scénario « Maine Saosnois » par rapport à 2014	2030
SO2	-5%
NOx	-36%
COVNM	-37%
NH3	-11%
PM2.5	-39%
PM10	-50%



Evolution des émissions de polluants atmosphériques de 2008 à 2014 et trajectoires pour atteindre les objectifs 2030 (en base 100)



Guide de lecture des fiches action

NB : Les fiches action sont élaborées en 2021 pour une planification sur 6 ans. Elles sont donc évolutives et leur contenu pourra être enrichi au fur et à mesure de la mise en œuvre.



N° et titre de l'axe



Contexte

Description succincte des enjeux liés à cet axe et de son contexte (enjeux principalement issus du diagnostic). Définition du but escompté à travers la réalisation des actions contenues dans cet axe.



Indicateurs de résultat & Objectifs associés

Indicateur de résultat

Objectif d'ici 2028 (fin du PCAET)

Objectifs chiffrés des actions contenues dans cet axe en termes de **résultats attendus** (ordre de grandeur issus du scénario énergétique du territoire – cf. stratégie)
Ces objectifs doivent être en cohérence avec les niveaux d'ambition des actions (et par conséquent les moyens et leurs objectifs opérationnels propres)

Préconisations relatives aux enjeux environnementaux du territoire – issus de l'évaluation environnementale de la stratégie Air-Energie-Climat

Bénéfices attendus sur les leviers d'un PCAET :
+++ : bénéfice important
++ : bénéfice significatif
+ : bénéfice faible
- : effet neutre



Porteur

Structure principale porteuse des actions relatives à cet axe, qui doit faire avancer la mise en œuvre. Des porteurs plus précis sont identifiés par action.
Même si le porteur ne maîtrise pas l'évolution de toutes les actions contenues dans cet axe, il est garant de la réalisation de l'action.
Le plus souvent, c'est la Communauté de communes.



Bénéfices Climat - Air - Energie

	Adaptation au changement climatique	+++
	Atténuation du changement climatique	+++
	Réduction de la consommation d'énergie	+
	Amélioration de la qualité de l'air	+
	Energies renouvelables	-



Opérations et politiques liées

Autres plans et programmes liés le cas échéant

N° et titre de l'action



Etoile si action phare du volet Air-énergie-climat
Chronomètre si action sans regret

Moyens humains estimés pour la mise en œuvre de l'action (pouvant être répartis entre le porteur et les partenaires) :

- 👤 : Action ponctuelle ; nécessitant moins de 0,5 ETP
- 👤👤 : Action régulière ; besoins compris entre 0,5 et 1 ETP
- 👤👤👤 : Action régulière et de grande échelle ; besoins > 1 ETP d'ici la fin du volet Air-Energie-Climat

Estimations des **moyens financiers** pour la mise en œuvre de cette action :

- 💰 : Moins de 10 k€/an (petit budget de fonctionnement tel que des supports de communication)
- 💰💰 : Entre 10 k€ et 50 k€/an (accompagnement pour la mise en œuvre : étude ou schéma directeur)
- 💰💰💰 : Plus de 50 k€/an (investissements nécessaires : travaux, infrastructures...)

Temporalité de mise en œuvre de l'action :

- **Court terme** : à engager dès la première année (2021)
- **Moyen terme** : à engager avant la 3^{ème} année (2023)
- **Long terme** : axe de réflexion à conserver pour le prochain PCAET

Rôle de la collectivité dans la mise en œuvre de cette action :

- **Met en œuvre** : l'EPCI détient toutes les cartes en main pour la réalisation de l'action (action plutôt interne, ne nécessitant pas d'autres acteurs)
- **Pilote** : la mise en œuvre de l'action dépend d'autres acteurs, l'EPCI contrôle le suivi de la mise en œuvre mais pas le résultat
- **Accompagne** : l'EPCI a un moyen d'action sur la mise en œuvre mais le portage est externe (un organisme est plus responsable que l'EPCI)
- **Suit** : le seul moyen d'action de l'EPCI est de remonter un indicateur de suivi



Calendrier :



Porteur :

Acteur qui porte la mise en œuvre de l'action, garant de son bon avancement



Rôle de la collectivité :



Partenaires :

Acteurs directement impliqués ou nécessaires pour la mise en œuvre de l'action

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2028
Indicateur qui permet de suivre si l'action est bien mise en œuvre	Objectif relatif à l'indicateur ci-contre pour les 6 années du PCAET (doit contribuer à l'atteinte du (des) objectif(s) de résultat de l'axe
Moyens humains	Moyens financiers
👤👤👤	💰💰💰



Des bâtiments éco-rénovés et alimentés en énergie décarbonée, avec une priorité sur les ménages en situation de précarité énergétique et une exemplarité des bâtiments publics



Des bâtiments éco-rénovés et alimentés en énergie décarbonée, avec une priorité sur les ménages en situation de précarité énergétique et une exemplarité des bâtiments publics

Plan d'action	Actions phares	Porteur	Partenaire principal	Moyens humains	Moyens financiers	Début de la mise en œuvre	
						2022-2024	2025-2027
Orientation stratégique B1 : Dynamiser la rénovation énergétique des bâtiments							
Action B1.1. Structurer une offre d'accompagnement complète à la rénovation sur le territoire avec la création d'un guichet unique (communication, guide, labellisation, suivi...).	★	Service aménagement du territoire	Région Pays de la Loire, Anah				
Action B1.2. Structurer un service d'ingénierie aux communes pour l'exemplarité du bâtiment public.	★	Service ingénierie aux communes					
Action B1.3. Lancer un projet de mutualisation de travaux (chauffage, rénovation) dans un quartier volontaire.		Service aménagement du territoire	Opérateur missionné				
Action B1.4. Mener une grande campagne de communication auprès d'un large public (bailleurs, propriétaires, collectivités...) pour les inciter à la rénovation.		Services aménagement du territoire et communication	Opérateur missionné				
Action B1.5. Réaliser des projets de rénovation exemplaire pour dynamiser la filière via la commande publique, envisager un projet pilote d'autoconsommation collective en solaire photovoltaïque.		Services aménagement du territoire, ingénierie aux communes, économie	Communes				
Orientation stratégique B2 : Faire naître une culture de la sobriété énergétique							
Action B2.1. Sensibiliser et inciter les habitants à la sobriété énergétique, valoriser les bonnes pratiques par de la communication positive.		Service Aménagement du territoire	EIE, guichet unique de l'habitat				

Des bâtiments éco-rénovés et alimentés en énergie décarbonée, avec une priorité sur les ménages en situation de précarité énergétique et une exemplarité des bâtiments publics

Moyens disponibles et supplémentaires envisagés pour la mise en œuvre

Axe	Moyens nécessaires à la réalisation des actions	Moyens déjà disponibles sur le territoire	Moyens supplémentaires envisagés
<p>Orientation stratégique B1 : Dynamiser la rénovation énergétique des bâtiments</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 2 ETP (guichet unique : informer, conseiller les habitants et les accompagner dans les projets et travaux de rénovations) • 1 ETP ingénierie aux communes • 30 k€ / an (diagnostics énergétiques, cartographie des logements fioul, guichet unique, communication) + OPAH 	<ul style="list-style-type: none"> • Espace info énergie • Services Habitat (OPAH) et Développement économique de la CCMS • Programme Habiter Mieux de l'Anah • CMA • Service Aménagement du Territoire 	<ul style="list-style-type: none"> • Guichet unique : 1 ETP en 2023, 2 en 2025 • Service ingénierie : 1 ETP en 2022 • Moyens du guichet unique : 30 k€ / an + locaux • Inscription de règles dans les PLU ou PLUi • + OPAH
<p>Orientation stratégique B2 : Faire naître une culture de la sobriété énergétique</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 1 ETP (animation, sensibilisation et formation) • 20 k€ / an (organisation de défis) 	<ul style="list-style-type: none"> • Enseignants des établissements scolaires • Secrétariats de mairie • Espace Info énergie 	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation de défis énergie : 10 k€ / an

La rénovation des bâtiments publics nécessite des budgets d'investissement conséquents (environ 400 € / m²) mais de nombreuses aides sont disponibles permettant de financer de 50 à 80% des travaux. Les gains énergétiques doivent permettre de réduire d'au moins 40% la facture énergétique.

Objectif en 2030 : réduction 50 GWh. Soit pour le territoire une économie de 10 M€. Réduction de 20 000 t CO₂e, soit, en considérant une valeur tutélaire du carbone de 250 € / t CO₂e en 2030 une économie de 5 M€.



Orientation stratégique B1 : Dynamiser la rénovation énergétique des bâtiments



Contexte

Le secteur du bâtiment représentait 57% de la consommation d'énergie finale du territoire en 2014. 41% sont attribués aux logements contre 16% pour le tertiaire. Quant aux émissions de gaz à effet de serre, le bâti est responsable de 18% des émissions du territoire.

L'ancienneté des logements du territoire (82% des logements du parc datent d'avant les années 1990) explique que le résidentiel soit un poste majeur de consommation d'énergie. En effet, ces logements consomment en moyenne 4 fois plus que les logements construits aux normes de 2020. Une fois le bâtiment isolé thermiquement, les modes de chauffage peuvent être changés pour être plus efficaces et moins polluants. Les ménages en précarité énergétique, et notamment ceux qui ont des passoires énergétiques, doivent être aidés en priorité.



Indicateurs de résultat & Objectifs associés

Indicateur de résultat	Objectif d'ici 2028 (fin du PCAET)
Émissions de gaz à effet de serre évitées dans le secteur résidentiel par rapport à 2014	- 14 000 tonnes éq. CO2
Energie économisée dans le secteur résidentiel par rapport à 2014	- 34 GWh
Nombre de logements rénovés avec un DPE de niveau A ou B	2 700
Nombre de logements aujourd'hui chauffés au fioul/gaz passant à un mode décarboné	1 700



Porteur

CCMS (service aménagement du territoire)



Bénéfices Climat - Air - Energie

	Adaptation au changement climatique	++
	Atténuation du changement climatique	+++
	Réduction de la consommation d'énergie	+++
	Amélioration de la qualité de l'air	+
	Energies renouvelables	+



Opérations et politiques liées

OPAH, Habiter Mieux (ANAH), MaPrimeRénov', accueil et permanences téléphoniques (2021) de l'EIE



Action B1.1. Structurer une offre d'accompagnement complète à la rénovation sur le territoire avec la création d'un guichet unique (communication, guide, labellisation, suivi...)



Court terme :

- Réaliser une étude pour définir les contours d'un guichet unique.
- Créer le guichet unique et le doter des moyens humains et financiers nécessaires à son fonctionnement.

Moyen terme :

Missions du guichet unique :

- Communiquer clairement sur les dispositifs existants (en lien avec l'action B1.4.).
 - Informer et sensibiliser les propriétaires bailleurs sur les aides et les dispositifs d'accompagnement à la rénovation disponibles.
 - Informer systématiquement de la possibilité de travaux de rénovation lors de projets d'installation, en partenariat avec les agences immobilières.
- Organiser des visites de logements témoins et exemplaires.
 - Identifier les logements aux performances énergétiques remarquables (biomatériaux, énergies renouvelables, sobriété et efficacité énergétique).
 - Mettre en avant les avantages (financiers, écologiques et de confort de vie) des solutions en place dans ces bâtiments.
 - En fonction des participants (particuliers, entreprises, artisans...) montrer comment il est possible de réaliser ces installations chez soi.

- Utiliser la thermographie comme outil de sensibilisation à la rénovation thermique.
 - Mettre en place des ballades thermiques.
 - Réaliser une thermographie aérienne et communiquer largement dessus après.
- Assurer une garantie publique des opérateurs locaux par une labellisation pour limiter les arnaques.
- Accompagner les habitants dans leurs efforts de rénovation.
 - Proposer un accompagnement des propriétaires par un diagnostic permettant d'identifier les travaux à faire et les hiérarchiser.
 - Améliorer la connaissance des ménages en situation de précarité énergétique pour leur offrir une aide et un accompagnement ciblés.
 - Pousser systématiquement l'accompagnement à la rénovation globale lors d'un changement de système de chauffage ou de rénovation d'un poste.
 - Assurer un suivi des rénovations effectuées pour limiter l'effet rebond.
- Sensibiliser les habitants à la sobriété énergétique (en lien avec l'action B2.1.).



Calendrier : Moyen terme



Porteur : CCMS (service aménagement du territoire)



Rôle de la collectivité : Pilote



Partenaires : Opérateurs, ADEME, EIE, acteurs de l'immobilier, Enedis, GRDF, chauffagistes, plombiers

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2028
Etat du guichet unique	Opérationnel et en augmentation constante d'activité
Moyens humains	Moyens financiers
1 ETP, puis 2 ETP à moyen terme	30 K€ / an + locaux



Action B1.2. Structurer un service d'ingénierie aux communes pour l'exemplarité du bâtiment public



- Développer via le service ingénierie aux communes une compétence mutualisée qui va s'intéresser aux économies d'énergies des communes. Cette ressource apporte un conseil objectif : priorité est donnée à la maîtrise de l'énergie sans privilégier une solution énergétique en particulier ; et apporte une assistance technique sur le long terme.
- Réaliser des bilans énergétiques des patrimoines communaux et en présenter une vision globale.
- Réaliser un suivi personnalisé des consommations d'énergie des communes.
- Accompagner les projets de rénovation.
- Faire de la veille sur les aides.
- Lancer un appel à manifestation d'intérêt à destination des communes.
- Communiquer sur les gains réalisés.

Objectifs de la démarche :

- Sortir les communes du chauffage au fioul.
- Organiser une rénovation et une optimisation de l'éclairage public à l'échelle de la CC (groupement de commandes, accompagnement, financement).
- Rénover les bâtiments publics étant des passoires thermiques.
- S'appuyer autant que possible sur des éco-matériaux produits localement (chanvre, miscanthus) pour la rénovation et la construction.



Calendrier : Court terme



Porteur : CCMS (service ingénierie aux communes)



Rôle de la collectivité : Met en œuvre



Partenaires : DDT, EIE, Communes

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2028
Consommation moyenne des bâtiments communaux et intercommunaux	Consommation réduite de 25%
Moyens humains	Moyens financiers
 1 ETP	



Action B1.3. Lancer un projet de mutualisation de travaux (chauffage, rénovation) dans un quartier volontaire

- Identifier un quartier avec des habitants volontaires pour lancer un projet de mutualisation de travaux de rénovation : isolation des murs, des sols et des toitures, changement des menuiseries, de la ventilation et du système de chauffage...
- Envisager ce projet au lancement des OPAH réalisées sur le territoire.
- Lancer un appel à manifestation d'intérêt pour la réalisation de ces travaux.

Objectifs du projet :

- Massifier la rénovation énergétique des logements sur le territoire et inciter d'autres quartiers à se lancer dans des projets similaires.
- Réduire le coût financier de la rénovation pour les particuliers.
- Faciliter les démarches administratives pour les bénéficiaires.
- Garantir une rénovation de qualité.



Calendrier : Moyen terme



Porteur : CCMS (service aménagement du territoire)



Rôle de la collectivité : Pilote



Partenaires : Opérateurs, EIE, artisans

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2028
Nombre de projets de mutualisation de travaux lancés	Au minima un projet
Moyens humains	Moyens financiers



Action B1.4. Mener une grande campagne de communication auprès d'un large public (bailleurs, propriétaires, collectivités...) pour les inciter à la rénovation

En lien avec l'action B1.1. et les missions du guichet unique de l'habitat :

- Sensibiliser les propriétaires bailleurs à rénover leur logement, notamment ceux dont les locataires reçoivent des aides de la CAF, en partenariat avec la caisse de la Sarthe.
 - Informer des aides disponibles
 - Rappeler la loi : interdiction de mise en location des logements classés F et G d'ici 2028.

- Communiquer auprès de la population sur l'ensemble des aides à la rénovation disponibles et sur l'accompagnement local proposé.

- Mettre en avant les exemples de succès de rénovation en utilisant différents canaux de communication.
 - Utiliser les réseaux sociaux, le site de la Communauté de communes, la presse locale, le journal communautaire...
 - Envisager l'organisation de visites de logements témoins.



Calendrier : Court terme



Porteur : CCMS (services aménagement du territoire et communication)



Rôle de la collectivité : Pilote et met en œuvre



Partenaires : Guichet unique, EIE, opérateurs, CAF de la Sarthe

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2028
Propriétaires bailleurs informés directement	100%
Nombre d'opérations de communication	Au moins 2 par an
Moyens humains	Moyens financiers
	S'appuyer sur les canaux de communication existants



Action B1.5. Réaliser des projets de rénovation exemplaire pour dynamiser la filière via la commande publique, envisager un projet pilote d'autoconsommation collective en solaire photovoltaïque

- ❑ Identifier des bâtiments publics à rénover en passant par un AMI à destination des communes (en lien avec l'action B1.2.) :
 - Sélectionner les bâtiments à rénover en priorité en fonction de leurs potentiels d'économie d'énergie et de réduction des émissions de gaz à effet de serre.
 - Intégrer ces projets dans un programme de rénovation financé, notamment avec le programme de relance de l'Etat et les aides disponibles.

- ❑ Dans l'un de ces projets de rénovation, identifier la possibilité d'intégrer une installation pilote de solaire photovoltaïque en autoconsommation collective.
 - L'autoconsommation collective consiste en un partage local de l'énergie produite. Elle permet à un groupe de consommateurs et de producteurs d'électricité de s'associer dans un projet commun.



Calendrier : Moyen terme



Porteur : CCMS (service aménagement du territoire)



Rôle de la collectivité : Pilote et met en œuvre



Partenaires : Communes

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2028
Nombre de projets d'autoconsommation opérationnels	Au moins un
Moyens humains	Moyens financiers
	400 € / m ² rénové



Orientation stratégique B2 : Faire naître une culture de la sobriété énergétique



Contexte

Des gestes simples peuvent permettre de réduire les consommations d'énergie (sobriété énergétique en requestionnant des besoins) dans l'habitat et au quotidien. Cet axe vise à sensibiliser, former et faciliter la pratique des écogestes par les habitants du territoire, à avoir une véritable culture de la sobriété énergétique sur le territoire.



Porteur

EIE et guichet unique de l'habitat



Indicateurs de résultat & Objectifs associés

Indicateur de résultat	Objectif d'ici 2028 (fin du PCAET)
Nombre d'habitants formés à la sobriété énergétique	4 000



Bénéfices Climat - Air - Energie

	Adaptation au changement climatique	-
	Atténuation du changement climatique	++
	Réduction de la consommation d'énergie	+++
	Amélioration de la qualité de l'air	+
	Energies renouvelables	



Opérations et politiques liées

Accueil et permanences téléphoniques de l'EIE (2021), Défis DÉCLICS...



Action B2.1. Sensibiliser et inciter les habitants à la sobriété énergétique, valoriser les bonnes pratiques par de la communication positive

- Sensibiliser les enfants à la sobriété énergétique dans les établissements scolaires et les centres de loisirs, en lien avec la compétence sociale, de l'enfance et de la jeunesse de la Communauté de communes.
- Mettre en place un ou des défis DÉCLICS sur le territoire.
 - DÉCLICS (Défis Citoyens Locaux d'Implication pour le Climat et la Sobriété) propose aux citoyens un ensemble de défis pour agir de façon concrète et ludique sur le climat : énergie, modes de consommation, alimentation, déchets, mobilité...
 - Des ateliers, formations et conseils sont proposés.
 - Un site web permet de suivre ses consommations et mesurer ses efforts.
 - Les membres de la communauté peuvent échanger entre eux.
- Inciter les habitants à créer leur compte lié au compteur Linky.
 - Cela permet d'avoir une information précise sur la consommation d'électricité de son logement et d'agir pour la réduire.
 - Agir en lien avec les services numériques locaux et par de la communication dans les supports de la collectivité.
- Sensibiliser les personnes en situation de précarité énergétique sur les comportements économes en partenariat avec la fondation FACE.
- Intervenir également dans les centres sociaux.
- Proposer des ateliers tricots pour se confectionner des pulls et envisager l'organisation de concours.
 - En faire un outil de communication et de sensibilisation.



Calendrier : Court terme



Porteur : CCMS (Service Aménagement du territoire)



Rôle de la collectivité : Porte



Partenaires : EIE et guichet unique de l'habitat, établissements scolaires, fondation FACE, centres sociaux, services numériques locaux

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2028
Nombre d'enfants sensibilisés à la sobriété énergétique	100%
Nombre d'habitants participant à un défi DÉCLICS	1 000
Moyens humains	Moyens financiers
	
1 ETP animation	



Une activité agricole qui améliore ses pratiques et valorise la biomasse produite (énergie, biomatériaux), encouragée par une consommation locale



Une activité agricole qui améliore ses pratiques et valorise la biomasse produite (énergie, biomatériaux), encouragée par une consommation locale

Plan d'action	Actions phares	Porteur	Partenaire principal	Moyens humains	Moyens financiers	Début de la mise en œuvre	
						2022-2024	2025-2027
Orientation stratégique A1 : Produire et distribuer localement							
Action A1.1. Accroître l'autonomie alimentaire du territoire.	★	Aménagement du territoire	Chambre d'agriculture				
Action A1.2. Réaliser un grand plan de communication pour valoriser l'agriculture locale et les bonnes pratiques auprès des habitants.		Aménagement du territoire, communication, tourisme	Chambre d'agriculture, OT Maine Saosnois				
Orientation stratégique A2 : Promouvoir les pratiques agricoles alternatives							
Action A2.1. Communiquer sur les dispositifs existants auprès des agriculteurs.	★	Chambre d'agriculture	CCMS via un nouveau poste				
Orientation stratégique A3 : Développer et valoriser la biomasse comme ressource et comme vecteur d'adaptation							
Action A3.1. Préserver le bocage et assurer la replantation de haies.	★	Aménagement du territoire					
Action A3.2. Créer une continuité écologique entre les forêts de Perseigne et de Bonnétable.	★	Aménagement du territoire					
Action A3.3. Développer une filière de gestion du bois de haies bocagères.	★	Aménagement du territoire, développement économique					
Action A3.4. Identifier les cultures adaptées aux changements climatiques en cours et à venir et les développer.		Chambre d'agriculture					
Action A3.5. Aider au développement des filières d'éco-matériaux.		Développement économique					
Orientation stratégique A4 : Gérer l'eau durablement							
Action A4.1. Désimperméabiliser les centres bourg.		Aménagement du territoire, environnement					
Action A4.2. Sanctuariser les réserves naturelles d'eau.		Aménagement du territoire, environnement					

Une activité agricole qui améliore ses pratiques et valorise la biomasse produite (énergie, biomatériaux), encouragée par une consommation locale

Moyens disponibles et supplémentaires envisagés pour la mise en œuvre

Axe	Moyens nécessaires à la réalisation des actions	Moyens déjà disponibles sur le territoire	Moyens supplémentaires envisagés
Orientation stratégique A1 : Produire et distribuer localement	<ul style="list-style-type: none"> • 1 ETP (animation de la thématique agriculture, suivi et mise en œuvre du PAT, lien avec les partenaires) • 50 K€ réalisation du PAT • 10 K€ / an communication 	<ul style="list-style-type: none"> • Chambre d'agriculture 	<ul style="list-style-type: none"> • Recrutement d'un ETP • Actions de communication
Orientation stratégique A2 : Promouvoir les pratiques agricoles alternatives	<ul style="list-style-type: none"> • 40 k€ / an (soutien aux conduites d'études de porteurs de projets en diversification) 	<ul style="list-style-type: none"> • Chambre d'agriculture (accompagnements, formations et expérimentations) • Diagnostic CAP 2ER • Syndicats agricoles • Lycées agricoles • SAFER 	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement des moyens de la chambre d'agriculture (conventionnement spécifique)
Orientation stratégique A3 : Développer et valoriser la biomasse comme ressource et comme vecteur d'adaptation	<ul style="list-style-type: none"> • 0,5 ETP (suivi de la stratégie bocagère) • 50 k€ (plan de gestion des haies) • A déterminer pour la continuité écologique 	<ul style="list-style-type: none"> • Chambre d'agriculture • DDT72 • CRPF • ONF 	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi des études : 0,5 ETP • Plan de gestion des haies : 50 k€ • Subventions pour la continuité écologique
Orientation stratégique A4 : Gérer l'eau durablement			<ul style="list-style-type: none"> • Travail sur les documents d'urbanisme



Orientation stratégique A1 : Produire et distribuer localement



Contexte

Les activités agricoles du territoire sont de véritables leviers économiques et occupent une place prédominante pour le territoire. Renforcer la distribution locale est un véritable atout, tant pour les consommateurs que pour les acteurs agricoles. Plusieurs expériences sur le territoire, comme des marchés de produits locaux à Bonnétable, ont démontré l'engouement aussi bien des consommateurs que des producteurs pour valoriser la production et la distribution locale.

Accroître l'autonomie alimentaire passe par le développement de moyens à développer en interne pour animer la démarche et se saisir des opportunités d'un Plan Alimentaire Territorial pour structurer et consolider les filières locales.



Indicateurs de résultat & Objectifs associés

Indicateur de résultat	Objectif d'ici 2028 (fin du PCAET)
------------------------	------------------------------------

Part de la consommation locale dans l'alimentation du territoire

En augmentation (à définir)



Porteur

CCMS (service aménagement du territoire)



Bénéfices Climat - Air - Energie

	Adaptation au changement climatique	++
	Atténuation du changement climatique	++
	Réduction de la consommation d'énergie	+
	Amélioration de la qualité de l'air	+
	Energies renouvelables	



Opérations et politiques liées

SCOT, lancement des plateformes drive de Bonnétable et Mamers



Action A1.1. Accroître l'autonomie alimentaire du territoire



- ❑ Créer un nouveau poste au sein de la Communauté de communes dédié à l'animation de la thématique de l'agriculture, sa valorisation et sa transition. Le nouveau poste aura la charge de superviser l'ensemble des projets et assurer le dialogue entre la collectivité et les acteurs du secteur agricole.
- ❑ Réaliser un Projet Alimentaire Territorial (PAT) pour relocaliser l'agriculture et l'alimentation au sein du territoire. Il s'agit d'un dispositif qui permet, en s'appuyant sur un diagnostic partagé, de faire un état des lieux de la production agricole et alimentaire locale, du besoin alimentaire du bassin de vie et d'identifier les atouts et contraintes socio-économiques et environnementales du territoire. La mise en place d'un projet alimentaire territorial est conçue dans une vision d'accroître l'autonomie alimentaire et nécessite de :
 - Saisir les opportunités financières via les appels à projet.
 - Réaliser un diagnostic du territoire sur les filières alimentaires : production, consommation, transformation... alimentaires locales.
 - Concerter les acteurs agricoles et de la restauration collective pour mettre en place des actions pour favoriser un approvisionnement alimentaire local.
 - Travailler dès maintenant avec les responsables actuels de la restauration collective, afin qu'ils renforcent la part du bio et du local dans leurs repas.
 - Créer des circuits courts de consommation des produits issus de cultures vivrières.
- ❑ Mettre en place une restauration des maternelles et primaires, avec un approvisionnement 100% local au sein des cantines scolaires d'ici 2027. Une alternative pour une alimentation plus saine pour les élèves et de nouvelles opportunités pour les agriculteurs locaux.
 - Identifier les producteurs locaux.
 - Créer un groupement de cantines scolaires du primaire et passer par ce groupement pour initier des marchés.
 - Fournir une garantie de volume tout au long de l'année aux producteurs pour faciliter leurs engagements.
 - Valoriser les groupements d'agriculteurs existants.
- ❑ Étudier la possibilité d'élargir le processus au sein des collèges en se rapprochant des services du Département, gestionnaire de la restauration.



Calendrier : Moyen terme



Porteur : CCMS (service aménagement du territoire)



Rôle de la collectivité : Pilote



Partenaires : Chambre d'agriculture, communes

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2028
Avancement du PAT	Plan élaboré et mis en œuvre
Moyens humains	Moyens financiers
1 ETP (nouveau poste)	Projet Alimentaire Territorial 50 k€



Action A1.2. Réaliser un grand plan de communication pour valoriser l'agriculture locale et les bonnes pratiques auprès des habitants



- Communiquer et sensibiliser les jeunes en valorisant les acteurs agricoles et la production alimentaire locale dans les établissements scolaires.
 - Organiser des interventions d'agriculteurs à l'école.
 - Animer la sensibilisation en utilisant des médias adaptés (vidéo ludique, réseaux sociaux...).
- Utiliser les cantines et l'objectif de 100% local comme porte d'entrée à la sensibilisation et promouvoir la démarche.
- Organiser des visites de fermes locales avec les scolaires pour découvrir le métier d'agriculteur et comprendre comment sont fabriqués les produits.
- Rapprocher les agriculteurs et les consommateurs en valorisant les acteurs du secteur :
 - Valoriser les agricultures et leur travail avec des portraits dans les supports de communication de la Communauté de communes.
 - Faire connaître et promouvoir les sites de recensement existants (local.bio, locavores.fr...).
- Créer et promouvoir une semaine de l'agriculture au sein de la Communauté de communes et organiser un évènement qui soit en lien avec les enjeux environnementaux et climatiques.
- Développer ou renforcer la communication au sein des canaux disponibles (journaux locaux, newsletters, réseaux sociaux) sur les évènements liés à la découverte de l'activité agricole :
 - S'appuyer sur le réseau « bienvenue à la ferme ».
 - Communiquer autour des « fermes ouvertes au public ».
 - Valoriser la ferme pédagogique.
- Renforcer la communication autour de l'agrotourisme en partenariat avec l'office de tourisme.



Calendrier : Court terme



Porteur : CCMS (service aménagement du territoire, communication, tourisme)



Rôle de la collectivité : Pilote



Partenaires : Chambre d'agriculture, rectorat, communes, agriculteurs, office de tourisme

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2028
Nombre d'actions de communication	Au moins 2 par an
Moyens humains	Moyens financiers
 0,4 ETP	 Communication



Orientation stratégique A2 : Promouvoir les pratiques agricoles alternatives



Contexte

De par son importance économique sur le territoire, le secteur agricole a un poids important dans les émissions de gaz à effet de serre locales puisqu'il en représente 60%. Et alors que le secteur ne consomme à l'échelle de la France que 3% de l'énergie finale et 5% au niveau régional, il est bien plus important sur le territoire : 10% de l'énergie finale consommée. Bien que certaines émissions soient irréductibles, parce qu'issues de l'élevage et la digestion des animaux, de nombreuses actions peuvent tout de même réduire les émissions de gaz à effet de serre de l'agriculture : au niveau de l'alimentation des animaux, des pratiques de culture et de travail du sol ou de nouvelles pratiques pour diminuer les transports ou augmenter la séquestration. Cela passe par la promotion des nouvelles pratiques, la mise en valeur des réussites et la sensibilisation des agriculteurs.



Indicateurs de résultat & Objectifs associés

Indicateur de résultat	Objectif d'ici 2028 (fin du PCAET)
Émissions de gaz à effet de serre du secteur agricole	- 20 000 tonnes éq. CO2
Consommations d'énergie du secteur agricole	- 13 GWh



Porteur

Chambre d'agriculture



Bénéfices Climat - Air - Energie

	Adaptation au changement climatique	++
	Atténuation du changement climatique	+++
	Réduction de la consommation d'énergie	+
	Amélioration de la qualité de l'air	++
	Energies renouvelables	-



Opérations et politiques liées

Accompagnements de la Chambre d'agriculture



Action A2.1 Communiquer sur les dispositifs existants auprès des agriculteurs



- Déployer les accompagnements proposés par la Chambre d'Agriculture et par les associations qui œuvrent à réduire l'impact environnemental des exploitations agricoles.
 - Communiquer largement sur les dispositifs existants;
 - Sensibiliser les agriculteurs intéressés par ces pratiques (préservation de la biodiversité, entretien de la fertilité des sols, rétention d'eau...) et présenter les solutions.
- Former les éleveurs au diagnostic CAP'2ER (Calcul Automatisé des Performances Environnementales en Élevage de Ruminants). L'outil permet de :
 - Évaluer l'empreinte environnementale des produits des élevages de ruminants,
 - Situer l'exploitation par rapport à des références ou à un groupe d'exploitations,
 - Faire le lien entre les performances environnementales, techniques et économiques,
 - Identifier les marges de progrès et mettre en place des actions.
- Communiquer sur l'ensemble des formations labélisées climat du catalogue de la chambre d'agriculture
- Conduire des études avec les outils comme Climat-culteur ou parcours bas carbone pour améliorer l'empreinte carbone des exploitations.
 - Faire connaître aux agriculteurs les outils et accompagnements proposés.
 - Encourager la réalisations d'études et mutualiser les résultats pour mener des actions de développement de la filière agricole locale.
- Assurer une communication efficace et valoriser les expériences locales concluantes.
- Mettre plus en avant les groupes de progrès locaux qui visent à réduire l'impact environnemental et climatique des exploitations afin de les élargir.
 - Organiser des visites directement dans les exploitations engagées.
 - Faire intervenir des experts pour expliquer les enjeux environnementaux et donner les solutions pour réduire l'impact.
 - Créer du contenu multimédia pour communiquer plus largement sur les enjeux environnementaux et climatiques.



Calendrier : Court terme



Porteur : Chambre d'agriculture



Rôle de la collectivité : Suit



Partenaires : CCMS via le nouveau poste

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2028
Nombre d'exploitations accompagnées	25%
Moyens humains	Moyens financiers
0,3 ETP	



Orientation stratégique A3 : Développer et valoriser la biomasse comme ressource et comme vecteur d'adaptation



Contexte

Les terres agricoles et forestières représentent 97% de la superficie totale du territoire, 86% pour l'agriculture (53 000 ha) et 11% de forêts (6 200 ha).

La biomasse issue de la forêt ou des co-produits agricoles représente des potentiels en terme de séquestration de carbone, notamment dans des matériaux de construction écologique comme le chanvre et de valorisation énergétique : combustion pour le chauffage, biogaz par méthanisation... Le territoire souhaite donc préserver ses ressources existantes et les valoriser.

Dans un même temps, le territoire est exposé à des changements climatiques importants, avec une hausse des températures et notamment des sécheresses qui sont à anticiper.



Indicateurs de résultat & Objectifs associés

Indicateur de résultat	Objectif d'ici 2028 (fin du PCAET)
Augmentation de la séquestration carbone du territoire par rapport à 2014	+ 6 000 tonnes éq. CO2



Porteur

CCMS



Bénéfices Climat - Air - Energie

	Adaptation au changement climatique	+++
	Atténuation du changement climatique	++
	Réduction de la consommation d'énergie	-
	Amélioration de la qualité de l'air	-
	Energies renouvelables	+++



Opérations et politiques liées

SRADDET, Schéma Régional Biomasse



Action A3.1 Préserver le bocage et assurer la replantation de haies



Court terme :

- ❑ Réaliser un diagnostic bocager de l'ensemble du territoire.
 - Le diagnostic bocager a pour objectif de porter à connaissance les informations nécessaires à la trame bocagère par un inventaire exhaustif des haies et de la description de leurs caractéristiques. Un état des lieux quantitatif et qualitatif qui doit permettre de décrire chacune des constituantes du maillage bocager ainsi que les enjeux liés à leur maintien sur le territoire. Cet état des lieux a pour finalité de hiérarchiser les haies en fonction de leur importance de leurs rôles et de leur qualité intrinsèque.
 - La réalisation du diagnostic bocager est réalisé de la manière suivante :
 1. Inventorier le bocage,
 2. Évaluer son état et sa fonctionnalité,
 3. Identifier les enjeux de sa pérennité,
 4. Identifier les zones sur lesquelles il est nécessaire de développer le bocage.

Moyen terme :

- ❑ Élaborer une stratégie collective de pérennité et de valorisation de la trame bocagère.
 - Le diagnostic doit permettre d'identifier les enjeux au sein de l'existant et les zones stratégiques où (re)planter des haies. Il doit donner lieu à l'élaboration d'une stratégie collective et d'un plan d'action coconstruit en partenariat avec les acteurs pour préserver le maillage bocager existant et recréer de nouveaux éléments pour limiter l'érosion des sols et garantir une cohérence de la trame bocagère au sein du territoire favorable à la biodiversité.
 - La stratégie doit permettre de :
 1. Ouvrir le dialogue avec les acteurs sur les moyens et la faisabilité,
 2. Coconstruire une stratégie adaptée aux besoins locaux,
 3. Identifier les moyens et les opportunités techniques nécessaires,
 4. Définir un plan d'action chiffré et annualisé pour préserver le bocage et replanter les haies nécessaires à lutte contre l'érosion de sols et au maintien de la biodiversité,
 5. Identifier les opportunités financières pour préserver le bocage et assurer la replantation des haies.
- ❑ Communiquer auprès des acteurs agricoles et les sensibiliser sur le rôle essentiel du bocage (érosion des sols, paysages, biodiversité..).



Calendrier : Court et moyen terme



Porteur : CCMS (service aménagement du territoire)



Rôle de la collectivité : Pilote



Partenaires : Chambre d'agriculture

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2028
Avancement du diagnostic bocager	Diagnostic bocager validé
	Stratégie en cours de mise en œuvre
Moyens humains	Moyens financiers
0,2 ETP (suivi)	30 k€



Action A3.2. Créer une continuité écologique entre les forêts de Perseigne et de Bonnétable



Une continuité écologique permet la connectivité du paysage et le déplacement d'espèces en son sein, elle contribue à la préservation de la biodiversité.

Celle-ci est constituée de différents réservoirs de biodiversité, où les différentes espèces réalisent l'essentiel de leur cycle de vie, reliés par des corridors écologiques qui constituent les voies de déplacement de la faune et de la flore.

Court terme :

- Assurer un premier contact avec l'ONF et les autres parties prenantes à impliquer dans ce projet.

Moyen terme :

- Réaliser progressivement la continuité écologique en lien avec les partenaires impliqués.
- Créer une trame nocturne / trame noire sur cette continuité écologique afin de préserver la vie nocturne des espèces locales.
- Profiter de ce projet pour mener une réflexion sur la possibilité d'emprunter les corridors écologiques créés en modes doux (marche à pied, vélo...).
- Tirer parti des subventions existantes.



Calendrier : Moyen terme



Porteur : CCMS (service aménagement du territoire)



Rôle de la collectivité : Pilote



Partenaires : ONF, communes, Département

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2028
Avancement de la continuité écologique	Projet défini et en cours de mise en œuvre
Moyens humains	Moyens financiers
0,2 ETP (suivi)	



Action A3.3. Développer une filière de gestion du bois de haies bocagères



- ❑ Engager une réflexion quand à la mise en place d'un soutien financier pour la gestion des haies bocagères. Etudier les options suivantes :
 - Subventionner l'achat de matériel adapté à l'entretien des haies,
 - Attribuer des aides au km de haie entretenu pour valoriser le stockage carbone induit par les haies.
 - Assurer une gestion des haies par la collectivité avec une valorisation dans une chaufferie de bâtiment public.

- ❑ Inciter les agriculteurs à préserver les haies bocagères, à en replanter et à les valoriser (en lien avec l'action A.3.1.).
 - Communiquer sur les aides existantes dont celles du plan de relance de l'Etat dont l'un des objectifs est de replanter 7 000 km de haies à horizon 2022.



Calendrier : Moyen terme



Porteur : CCMS (service aménagement du territoire, développement économique)



Rôle de la collectivité : Pilote



Partenaires : Département, associations d'insertion intervenant dans l'entretien paysager

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2028
km de haies dont le bois est valorisé localement	A définir dans le cadre de la stratégie bocagère
Moyens humains	Moyens financiers
 0,2 ETP (suivi)	 Aides éventuelles à définir



Action A3.4. Identifier les cultures adaptées aux changements climatiques en cours et à venir et les développer

- ❑ Réaliser des expérimentations de nouvelles cultures et pratiques culturales avec les exploitations volontaires.
 - Notamment la luzerne qui résiste bien aux sécheresses et nécessite peu d'intrants.
 - Également le chanvre et le miscanthus qui peuvent servir d'isolants dans le bâtiment, pour le chauffage en CIVE, de paillage...

- ❑ S'inspirer de territoires voisins et de territoires ayant un climat proche de celui du Maine Saosnois.

- ❑ Faire connaître les pratiques et expérimentations concluantes aux agriculteurs locaux.
 - Utiliser les différents médias consultés par les agriculteurs.
 - Passer par les réseaux d'agriculteurs
 - Organiser des portes ouvertes.



Calendrier : Moyen terme



Porteur : Chambre d'agriculture



Rôle de la collectivité : Suit



Partenaires : CCMS

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2028
Nombre d'exploitations impliquées	25% des exploitations
Moyens humains	Moyens financiers
 Moyens disponibles de la CA	



Action A3.5. Aider au développement des filières d'éco-matériaux

- Mettre en relation producteurs et artisans locaux pour faire se rencontrer l'offre et la demande potentielle d'éco-matériaux, faire émerger des projets.

- Intégrer des critères d'emploi d'éco-matériaux dans les projets de rénovation et de construction publics pour stimuler la filière.

- Informer et sensibiliser le grand public et les professionnels, en lien avec les actions de l'orientation B1. sur la dynamisation de rénovation énergétique des bâtiments.

- Etudier la possibilité de mettre en place des aides financières.



Calendrier : Moyen terme



Porteur : CCMS (développement économique)



Rôle de la collectivité : Pilote



Partenaires : Chambre d'agriculture, Chambre des Métiers et de l'Artisanat

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2028
% de matériaux biosourcés dans les constructions et rénovations	25%
Moyens humains	Moyens financiers
 0,2 ETP (animation)	 Aides éventuelles à définir



Orientation stratégique A4 : Gérer l'eau durablement



Contexte

Selon les scénarios du GIEC, la température moyenne pourrait augmenter de +3,2°C en été et +2,2°C en hiver. Selon ces mêmes scénarios, Les précipitations sur le territoire vont subir une tendance de légère augmentation à moyen terme : entre +1 et +19 mm par an, mais une diminution d'ici la fin du siècle : jusqu'à - 44mm par an. Cependant, la répartition des pluies deviendra beaucoup plus inégale, avec beaucoup plus de précipitations en hiver et nettement moins au printemps. Le nombre de jour de sécheresse risque d'augmenter surtout pendant les mois d'été, il pourrait passer de 123 jours à 140 jours d'ici la fin du siècle. Le manque de précipitations combiné avec l'augmentation des températures nécessite des mesures supplémentaires pour une préservation et une meilleure gestion de l'eau.



Indicateurs de résultat & Objectifs associés

Indicateur de résultat	Objectif d'ici 2028 (fin du PCAET)
------------------------	------------------------------------

Consommation d'eau sur le territoire

En baisse (à définir)



Porteur

CCMS (services environnement et aménagement du territoire)



Bénéfices Climat - Air - Energie



Adaptation au changement climatique

+++



Atténuation du changement climatique

+



Réduction de la consommation d'énergie

-



Amélioration de la qualité de l'air

-



Energies renouvelables

+



Opérations et politiques liées

SCOT, PLU, SAGE, SDAGE



Action A4.1 Désimpermeabiliser les centres bourgs



- ❑ Sensibiliser les élus communaux sur la désimpermeabilisation.
 - Les bénéfices de la désimpermeabilisation sont nombreux : revalorisation des zones urbaines, amélioration du cadre de vie, favorisation du cycle de l'eau et lutte contre les îlots de chaleur urbains. Les solutions de désimpermeabilisation peuvent s'associer à différentes échelles, des cours de récréation, aux quartiers.

- ❑ Promouvoir les bénéfices de la désimpermeabilisation sur les sols et la gestion de l'eau :
 - Mettre en avant les atouts environnementaux.
 - Identifier les freins et communiquer les solutions.

- ❑ Identifier et communiquer des exemples de désimpermeabilisation sur des territoires similaires et les résultats.



Calendrier : Court terme



Porteur : CCMS (services environnement et aménagement du territoire)



Rôle de la collectivité : Pilote



Partenaires : Communes

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2028
Nombre d'élus sensibilisés	100% des élus
Moyens humains	Moyens financiers
 Mission ponctuelle	 -



Action A4.2. Sanctuariser les réserves naturelles d'eau

- ❑ Utiliser les documents d'urbanisme pour sanctuariser les réserves naturelles d'eau et les zones humides d'eau et empêcher leur potentielle détérioration.
 - Mettre en place des mesures de protection de ces réserves et zones.
 - Sensibiliser la population et les agriculteurs sur leur importance et les moyens de les protéger (ou de ne pas les dégrader).

- ❑ Communiquer à la population les solutions permettant une meilleure gestion de l'eau au quotidien.



Calendrier : Moyen terme



Porteur : CCMS (services environnement et aménagement du territoire)



Rôle de la collectivité : Pilote



Partenaires : Syndicats de bassin versant

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2028
Réserves naturelles d'eau et zones humides sanctuarisées	100%
Moyens humains	Moyens financiers
 0,2 ETP	 -

Un potentiel en énergies
renouvelables locales bien exploité
avec un développement structuré

Un potentiel en énergies renouvelables locales bien exploité avec un développement structuré

Plan d'action	Actions phares	Porteur	Partenaire principal	Moyens humains	Moyens financiers	Début de la mise en œuvre	
						2022-2024	2025-2027
Orientation stratégique ENR1 : Organiser le développement des énergies renouvelables							
Action ENR1.1. Réaliser un schéma de développement des énergies.	★	Aménagement du territoire	ADEME		 		
Action ENR1.2. Informer et former les mairies sur les types de projets pouvant se monter sur les différentes sources d'énergie renouvelable.		Aménagement du territoire, communication	Communes				
Action ENR1.3. Etudier l'opportunité de créer une Société d'Economie Mixte de l'énergie pour être propriétaire des projets et apporter un abondement par un financement citoyen et privé.	★	Aménagement du territoire, développement économique	Région				
Orientation stratégique ENR2 : Développer le solaire photovoltaïque							
Action ENR2.1. Encourager et faciliter le développement des projets de solaire photovoltaïque sur le territoire.		Aménagement du territoire, développement économique, communication	Enedis		  		

Moyens disponibles et supplémentaires envisagés pour la mise en œuvre

Axe	Moyens nécessaires à la réalisation des actions	Moyens déjà disponibles sur le territoire	Moyens supplémentaires envisagés
Orientation stratégique ENR1 : Organiser le développement des énergies renouvelables	<ul style="list-style-type: none"> • 0,2 ETP (suivi de l'étude et mise en œuvre) • 40 k€ (étude) 	<ul style="list-style-type: none"> • Chambre d'agriculture • GRDF • Service Aménagement du Territoire • Département 	<ul style="list-style-type: none"> • Etude : 40 k€
Orientation stratégique ENR2 : Développer le solaire photovoltaïque	<ul style="list-style-type: none"> • 100 k€ (projet pilote d'ombrière solaire) • 20 k€ (cadastre solaire) 		<ul style="list-style-type: none"> • Investissement : 120 k€



Orientation stratégique ENR1 : Organiser le développement des énergies renouvelables



Contexte

Le diagnostic du PCAET a mis en avant des potentiels de production d'énergie renouvelable significatifs sur le territoire. Ces potentiels restent cependant théoriques et certains n'ont pas pu être estimés. Le besoin de définir une politique de développement des énergies renouvelables cadrée à l'échelle du Maine Saosnois, en concertation avec les communes et les citoyens, a également émergé lors de l'élaboration du PCAET.

Afin d'organiser le développement de ces énergies, de les cadrer et de les prioriser, il est donc nécessaire d'effectuer des études plus poussées et de mobiliser l'ensemble du territoire : c'est le but de cette action.

Le déploiement des réseaux de transport/distribution et des solutions de stockage d'énergie doit aussi être anticipé dans cette action afin de permettre l'essor des énergies renouvelables.



Indicateurs de résultat & Objectifs associés

Indicateur de résultat	Objectif d'ici 2028 (fin du PCAET)
Etat de connaissance du potentiel de production d'énergies renouvelables du territoire	Potentiel très bien connu pour chaque type d'énergie renouvelable
Politique de développement de chaque type d'EnR	Etablie et partagée par les élus
Niveau de partage des dispositifs existants et liés aux EnR auprès des élus et citoyens	100% des communes (élus et agents) informées et qui se font les relais auprès des citoyens



Porteur

CCMS (services aménagement du territoire et développement économique)



Bénéfices Climat - Air - Energie

	Adaptation au changement climatique	+
	Atténuation du changement climatique	++
	Réduction de la consommation d'énergie	
	Amélioration de la qualité de l'air	+
	Energies renouvelables	+++



Opérations et politiques liées

SRADDET, Schéma Régional Biomasse, S3REnR, SCOT, **PLU**



Action ENR1.1. Réaliser un schéma de développement des énergies



Objectifs du schéma de développement des énergies :

- Définir clairement le positionnement de la Communauté de communes sur les zones adaptées à l'installation de projets d'énergie renouvelable et sur les zones à proscrire, afin notamment de ne pas s'engouffrer dans un mitage du territoire.
- Inscrire les zonages réservés dans les documents d'urbanisme.
- Impliquer l'ensemble des communes et leurs habitants dans sa réalisation et s'assurer que le schéma soit partagé.
- Prendre en compte la proximité avec les réseaux (électricité, gaz) et l'impact du changement climatique sur les potentiels projets énergétiques.

Sur la méthanisation :

- S'appuyer sur l'étude d'Akajoule de 2014 réalisée pour tous les EPCI de la Sarthe.
- Identifier les gisements (déchets agricoles, FFOM, déchets alimentaires...) et mettre en place un groupe de dialogue pour s'assurer que la production ne dépasse pas les gisements existants.
- Privilégier les petites unités de méthanisation agricole.
- Identifier les débouchés les plus pertinents pour le biogaz.

Sur le photovoltaïque :

- Effectuer un recensement des friches industrielles pour envisager des parcs photovoltaïques au sol.
- En zone d'intérêt patrimoniale, étudier des solutions alternatives avec une bonne intégration paysagère et communiquer sur ces solutions. Assurer un dialogue avec les instances concernées.

Sur l'éolien :

- Mettre en avant et communiquer sur les travaux existants sur les risques potentiels de l'éolien, notamment au niveau des animaux.
- Préempter des terrains au niveau municipal et au niveau intercommunal en achetant des parcelles ou en exploitant les parcelles de la collectivité, pour que les éoliennes profitent à toutes les communes.



Calendrier : Court terme



Porteur : CCMS (service aménagement du territoire)



Rôle de la collectivité : Pilote



Partenaires : ADEME, Communes, EIE, ATESART, Chambre d'Agriculture, DDT, GRDF

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2028
Avancement du schéma de développement des énergies	Mise en œuvre en cours
Moyens humains	Moyens financiers
 0,4 ETP (suivi)	 40 k€ (étude)



Action ENR1.2. Informer et former les mairies sur les types de projets pouvant se monter sur les différentes sources d'énergie renouvelable



- ❑ Réaliser un guide sur les différents types de projets d'énergie renouvelable pouvant être réalisés à destination des élus communaux.
 - Diffuser ce guide auprès des élus,
 - Réaliser un atelier d'information et de formation des élus à l'occasion de sa diffusion.

- ❑ Réaliser une brochure sur les différents types de projets d'énergie renouvelable pouvant être réalisés à destination des citoyens.
 - Distribuer ces guides dans les mairies du territoire.
 - Former les secrétaires de mairie sur ce sujet.



Calendrier : Court terme



Porteur : CCMS (services aménagement du territoire et communication)



Rôle de la collectivité : Pilote



Partenaires : Communes, ADEME, EIE, ATESART

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2028
Nombre de mairies formées et diffusant les guides	100%
Moyens humains	Moyens financiers
 Mission ponctuelle	



Action ENR1.3. Etudier l'opportunité de créer une Société d'Economie Mixte de l'énergie pour être propriétaire des projets et apporter un abondement par un financement citoyen et privé



- ❑ Etudier l'opportunité de créer une Société d'Economie Mixte (SEM) de l'énergie en partenariat avec des acteurs publics et privés à définir.
 - Envisager la structure à différents niveaux : intercommunal, regroupement d'intercommunalités, départemental...
 - Etudier les liens possibles avec la SEM Croissance Verte des Pays de la Loire qui vise à développer les énergies renouvelables et la rénovation énergétique dans la région.
 - S'inspirer de SEM de l'énergie créées par des territoires similaires (SEM TEPOS de la Haute-Lande, SEM Energies Renouvelables Issoudun, SEM Val de Drôme Développement...) et par des syndicats d'énergie départementaux (Vendée Energie, SEM Sydela Energie 44, SEM Alter-énergies dans le Maine-et-Loire...).
 - Envisager la participation citoyenne au capital par le biais d'une coopérative citoyenne.
- ❑ Assurer le pilotage et le développement maîtrisé des énergies renouvelables sur le territoire par le biais de cette SEM.
- ❑ Utiliser la valorisation des CEE sur la collectivité pour financer le reste à charge des projets.

Calendrier : Moyen terme

Porteur : CCMS (service aménagement du territoire et développement économique)

Rôle de la collectivité : Pilote

Partenaires : Région, Département, Communes, caisse des dépôts, banques et acteurs privés

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2028
Etat de la SEM	Créée et opérationnelle
Moyens humains	Moyens financiers
0,2 ETP (création de la SEM)	



Orientation stratégique ENR2 : Développer le solaire photovoltaïque



Contexte

L'énergie solaire offre un important potentiel de production d'électricité au territoire : pour les particuliers, les collectivités, les entreprises mais aussi les agriculteurs. Les toitures bien orientées comme certains parkings et friches peuvent être des surfaces propices à des installations photovoltaïques.

Cet axe vise ainsi à développer l'installation de panneaux solaires photovoltaïques.



Porteur

CCMS (services aménagement du territoire et développement économique)



Indicateurs de résultat & Objectifs associés

Indicateur de résultat	Objectif d'ici 2028 (fin du PCAET)
Production de solaire photovoltaïque	11 GWh/an (environ 55 000 m2)



Bénéfices Climat - Air - Energie

	Adaptation au changement climatique	+
	Atténuation du changement climatique	+
	Réduction de la consommation d'énergie	
	Amélioration de la qualité de l'air	-
	Energies renouvelables	+++



Opérations et politiques liées

SRADDET, S3REnR, SCOT, PLU



Action ENR2.1. Encourager et faciliter les projets de solaire photovoltaïque sur le territoire

- ❑ Encourager le développement des ombrières solaires sur le territoire.
 - Lancer un projet pilote d'ombrière solaire.
 - Encourager le développement du solaire photovoltaïque sur les parkings des zones commerciales.
 - Inscrire une obligation à construire du solaire photovoltaïque pour tout parking neuf ou rénové dans les documents d'urbanisme.

- ❑ Réaliser un cadastre solaire et communiquer largement sur celui-ci.
 - Mutualiser la communication avec celle prévue pour la thermographie.



Calendrier : Moyen terme



Porteur : CCMS (services aménagement du territoire et développement économique)



Rôle de la collectivité : Pilote



Partenaires : Enedis, service communication

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2028
Etat du projet pilote d'ombrière solaire	Réalisé et opérationnel
Etat du cadastre solaire	Réalisé et communiqué largement à la population
Moyens humains	Moyens financiers
Mission ponctuelle	100 k€ (projet pilote d'ombrière solaire) + 20 k€ (cadastre solaire)

Des besoins de transports
(particuliers et professionnels)
réduits et une forte mobilité partagée

Des besoins de transports (particuliers et professionnels) réduits et une forte mobilité partagée

Plan d'action	Actions phares	Porteur	Partenaire principal	Moyens humains	Moyens financiers	Début de la mise en œuvre	
						2022-2024	2025-2027
Orientation stratégique M1 : Diminuer les besoins de déplacement							
Action M1.1. Encourager le télétravail dans les entreprises et les collectivités.		Développement économique	Club Agir				
Action M1.2. Développer les Maisons France Services sur le territoire.	★	Aménagement du territoire, développement économique	Services de l'Etat				
Action M1.3. Mettre en place un « campus connecté », évitant aux étudiants d'avoir à se déplacer systématiquement.		Aménagement du territoire, jeunesse	Services de l'Etat				
Orientation stratégique M2 : Mutualiser les déplacements et favoriser les mobilités douces							
Action M2.1. Contribuer à l'exemplarité de la collectivité.		Aménagement du territoire, RH	Communes				
Action M2.2. Réaliser un schéma directeur cyclable.	★	Aménagement du territoire, tourisme	ADEME				
Action M2.3. Faire des pédibus organisés dans les communes.		Aménagement du territoire, petite enfance	Communes				
Action M2.4. Inciter les habitants et les entreprises à adopter des pratiques exemplaires.		Aménagement du territoire, communication	Club Agir				

Des besoins de transports (particuliers et professionnels) réduits et une forte mobilité partagée

Moyens disponibles et supplémentaires envisagés pour la mise en œuvre

Axe	Moyens nécessaires à la réalisation des actions	Moyens déjà disponibles sur le territoire	Moyens supplémentaires envisagés
<p>Orientation stratégique M1 : Diminuer les besoins de déplacement</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Travaux maisons France Service + Campus connecté • espaces de coworking 	<ul style="list-style-type: none"> • Service aménagement du territoire et développement économique • Espaces de coworking de Mamers et Bonnetable 	<ul style="list-style-type: none"> • Création du campus connecté
<p>Orientation stratégique M2 : Mutualiser les déplacements et favoriser les mobilités douces</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 0,5 ETP (élaboration et suivi du schéma cyclable, développement de nouveaux services de mobilité, de l'accès aux écoles en modes doux) • 50 K€ réalisation du schéma cyclable • Travaux pistes cyclables à définir (250 K€ / an ?) • 20 K€/an Forfait mobilité durable 	<ul style="list-style-type: none"> • Mouv'nGo, Reso'Ap 	<ul style="list-style-type: none"> • Chargé de projet mobilité : 0,5 ETP • Schéma directeur cyclable : 50 k€ • Mise en œuvre du schéma directeur cyclable : à définir



Mobilité



Orientation stratégique M1 : Diminuer les besoins de déplacement



Contexte

Le secteur des transports routiers représentait 23% de la consommation d'énergie finale du territoire en 2014 et 14% des émissions de gaz à effet de serre. Il est également la principale source d'émissions de NOx.

La première action à envisager pour réduire l'impact des transports sur la consommation d'énergie et l'environnement consiste à réduire le besoin de mobilité. Cette action vise justement à réduire les obligations de se déplacer pour le travail et la vie quotidienne, et donc les km parcourus en transport.



Porteur

CCMS (services aménagement du territoire et développement économique)



Bénéfices Climat - Air - Energie



Adaptation au changement climatique



Atténuation du changement climatique

+++



Réduction de la consommation d'énergie

+++



Amélioration de la qualité de l'air

+++



Energies renouvelables



Indicateurs de résultat & Objectifs associés

Indicateur de résultat	Objectif d'ici 2028 (fin du PCAET)
Diminution des besoins de déplacements motorisés (baisse des km de transports parcourus)	- 2% / 2014
Energie économisée par la baisse des déplacements motorisés par rapport à 2014	- 2 GWh
Emissions évitées par la baisse des déplacements motorisés par rapport à 2014	- 500 tonnes équ. CO2



Opérations et politiques liées

Lancement des espaces de coworking de Mamers et Bonnétable



Action M1.1. Encourager le télétravail dans les entreprises et les collectivités



- Profiter du lancement des espaces de co-working de Mamers et Bonnétable pour encourager les employeurs et actifs à la pratique du télétravail.
 - Réaliser une campagne de communication.

- Encourager à la pratique du télétravail au sein du club d'entreprises AGIR.
 - Réaliser un partage de bonnes pratiques.

- Encourager au télétravail au sein de la Communauté de communes et des communes du territoire.
 - Adapter l'organisation du travail en tirant parti de l'expérience acquise lors de la crise sanitaire.
 - Mettre à disposition des agents et élus les outils nécessaires à sa pratique.



Calendrier : Court terme



Porteur : CCMS (services développement économique et communication)



Rôle de la collectivité : Pilote



Partenaires : Club Agir

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2028
Fréquentation des espaces de co-working	À définir
Moyens humains	Moyens financiers



Action M1.2. Développer les Maisons France Services sur le territoire



- Développer des Maisons France Services comme celle de Marolles.
 - Les Maisons France Service disposent d'au moins 2 agents polyvalents en permanence et proposent a minima les démarches relevant de ces organismes :
 - La Poste ;
 - Pôle emploi ;
 - la Caisse nationale d'assurance maladie (Cnam) ;
 - la Caisse nationale d'allocations familiales (Cnaf) ;
 - la Caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav) ;
 - la Caisse de retraite complémentaire des salariés de l'agriculture, du commerce, de l'industrie et des services (Agirc-Arrco) ;
 - la Mutualité sociale agricole (MSA) ;
 - les services de la Direction générale des Finances publiques (DGFIP) ;
 - des services du ministère de l'intérieur ;
 - des services du ministère de la justice.
 - Identifier les besoins en services complémentaires les plus importants pour pouvoir y répondre.

- En cas d'impossibilité de mettre en place d'autres Maisons France Services (critères de distance entre les différentes maisons) :
 - Envisager la mise en place de points numériques avec des accompagnateurs formés et des permanences.
 - Etudier la possibilité de développer un véhicule itinérant allant à la rencontre des habitants dans les villes et villages.



Calendrier : Moyen terme



Porteur : CCMS (services aménagement du territoire et développement économique)



Rôle de la collectivité : Pilote



Partenaires : Services de l'Etat

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2028
Nombre de Maisons France Services ou structures équivalentes	Au moins 4 (1 par pôle)
Moyens humains	Moyens financiers
	Financement d'un véhicule itinérant



Action M1.3. Mettre en place un « campus connecté », évitant aux étudiants d'avoir à se déplacer systématiquement

- ❑ Créer un campus connecté dans la Communauté de communes.
 - Un campus connecté est un lieu d'études qui met à disposition des salles de cours connectées et équipées, où les étudiants peuvent, à partir de leur ordinateur personnel ou d'ordinateurs mis à leur disposition sur place, suivre la formation à distance à laquelle ils sont inscrits auprès d'une université ou d'une école.
 - Les étudiants sont encadrés et accompagnés par un tuteur (1 pour 10 étudiants).
 - Ces formations garantissent la même reconnaissance et la même qualité de diplômes que sur un campus universitaire.

- ❑ Associer à ce campus un espace numérique et différentes possibilités de loisirs pour les jeunes.



Calendrier : Moyen terme



Porteur : CCMS (services aménagement du territoire et jeunesse)



Rôle de la collectivité : Pilote



Partenaires : Services de l'Etat

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2028
Etat du campus connecté	Campus opérationnel
Moyens humains	Moyens financiers



Mobilité



Orientation stratégique M2 : Mutualiser les déplacements et favoriser les mobilités douces



Contexte

Certains trajets de proximité en voiture peuvent être évités et faire l'objet d'un report modal vers des « transports doux », comme le vélo ou la marche. D'autres trajets en voiture « solo » peuvent être mutualisés (co-voiturage) voire substitués grâce aux transports en commun (bus, car, train).

En effet, 32% des actifs salariés du territoire travaillent dans leur commune de résidence mais 83% utilisent la voiture pour se rendre sur leur lieu de travail : une marge de progression est donc possible. Cette action vise à développer les mobilités douces et partagées.



Porteur

CCMS (services aménagement du territoire)



Indicateurs de résultat & Objectifs associés

Indicateur de résultat	Objectif d'ici 2028 (fin du PCAET)
Part modale des mobilités douces	Augmentation de 1,5 points / 2014
Part modale des transports en commun	Augmentation de 1,5 points / 2014
Energie économisée par le passage aux mobilités douces et partagées par rapport à 2014	-12 GWh
Emissions évitées par le passage aux mobilités douces et partagées par rapport à 2014	- 3 000 tonnes éq. CO2



Bénéfices Climat - Air - Energie



Adaptation au changement climatique



Atténuation du changement climatique

+++



Réduction de la consommation d'énergie

++



Amélioration de la qualité de l'air

++



Energies renouvelables



Opérations et politiques liées

Loi d'Orientation des Mobilités, Mouv'nGo, Reso'Ap



Action M2.1. Contribuer à l'exemplarité de la collectivité



- ❑ Mettre en place le forfait mobilités durables pour les agents de la Communauté de communes afin de favoriser la pratique du covoiturage et du vélo.
 - S'assurer de la bonne information de l'ensemble des agents à cette possibilité : jusqu'à 200€/an/agent pour aller au travail en covoiturage ou à vélo).

- ❑ Encourager les élus et les services à être exemplaires dans leur pratiques de mobilité en adaptant l'organisation de la collectivité.
 - Faciliter la possibilité de faire du co-voiturage à chaque invitation de réunion : distribuer systématiquement la liste des invités, faciliter la mise en relation et inciter à la pratique du co-voiturage.
 - Pour les déplacements de moyenne et longue distance, privilégier les modes de transport partagés (train, car) lorsque cela est possible et envisager l'intermodalité.
 - Encourager et faciliter les modes actifs pour les déplacements de courtes distances.
 - Former les agents et élus à l'écoconduite.



Calendrier : Court terme



Porteur : CCMS (services RH et gestion)



Rôle de la collectivité : Pilote



Partenaires : Communes

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2028
Nombre d'élus et d'agents informés et formés aux dispositifs mis en place	100%
Moyens humains	Moyens financiers
Mission ponctuelle	Jusqu'à 200€/an/agent pour le forfait mobilité durable



Action M2.2. Réaliser un schéma directeur cyclable



Objectifs du schéma directeur cyclable :

- Réaliser un diagnostic de l'offre et de la demande cyclables du territoire, identifier les pôles générateurs de flux, les potentiels de développement du vélo utilitaire du quotidien et d'intermodalité.
- Elaborer une stratégie de développement de la mobilité cyclable utilitaire adaptée au territoire et s'inscrivant dans le temps long.
- Réaliser un plan d'actions chiffrés et priorisés pour les années suivant la validation du schéma.

Points d'attention :

- Intégrer les volets aménagements, services et communication à l'ensemble du schéma directeur.
- Assurer une cohérence dans les aménagements cyclables du territoire, entre les communes et au sein des communes.
- Veiller à la continuité, la sécurisation et l'efficacité du réseau cyclable privilégié.
- Tirer parti des routes à faible trafic pour les jaloner, sans nécessiter d'aménagements conséquents.
- Assurer une complémentarité entre la pratique utilitaire et la pratique touristique du vélo.



Calendrier : Court terme



Porteur : CCMS (Service aménagement du territoire)



Rôle de la collectivité : Pilote



Partenaires : Département, Région, DDT, ADEME, communes

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2028
Avancement du schéma directeur cyclable	Mise en œuvre en cours
Moyens humains	Moyens financiers
 0,2 ETP (suivi)	 40 k€



Action M2.3. Faire des pédibus organisés dans les communes



- ❑ Identifier les potentiels (trajets domicile - établissement scolaire, vers les cantines...) pour la mise en place de pédibus.

- ❑ Trouver des communes volontaires pour tester le dispositif :
 - Sensibiliser la population aux intérêts du pédibus.
 - Sécuriser les voies de déplacements.
 - Mettre en place des coordinateurs de trajets.
 - Identifier les familles susceptibles d'adhérer au projet.



Calendrier : Court terme



Porteur : CCMS (services aménagement du territoire et petite enfance)



Rôle de la collectivité : Pilote



Partenaires : Communes

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2028
Nombre de communes ayant mis en place des pédibus	5 communes
Moyens humains	Moyens financiers



Action M2.4. Inciter les habitants et les entreprises à adopter des pratiques exemplaires



- ❑ Recenser les dispositifs existants qui facilitent et incitent aux mobilités douces et partagés (Mouv'nGo, Reso'Ap, aires de covoiturage, aides financières, applications divers...).
- ❑ Communiquer fortement sur ces dispositifs auprès des habitants par le biais de la collectivité.
 - Mettre en place une demi-journée de formation aux secrétaires de mairies sur l'ensemble des dispositifs.
 - Former également les centres sociaux et l'Office de tourisme.
 - Réaliser des brochures à destination des habitants, des articles dans les supports de communication de la collectivité...
- ❑ Inciter les entreprises à promouvoir les mobilités douces et partagées par le biais du Club Agir.
 - Mettre en avant les solutions qui touchent particulièrement les entreprises (plan de mobilité, achat de VAE pour les employés, forfait mobilité durable...).
 - Inciter les entreprises à travailler ensemble pour développer le covoiturage.
 - Travailler en partenariat avec la Communauté de communes pour faire remonter les besoins des travailleurs, notamment dans les zones d'activités.



Calendrier : Court terme



Porteur : CCMS (services aménagement du territoire et communication) et Club Agir



Rôle de la collectivité : Pilote



Partenaires : Communes, centres sociaux, office de tourisme, entreprises

Indicateur de suivi

Objectif d'ici 2028

Nombre de relais
Actions de communications
(collectivité et Club Agir)

100% des communes, centres sociaux,
office de tourisme et Club Agir
Au moins 2 par an + brochures

Moyens humains

Moyens financiers



(formation et communication)

Une économie locale circulaire et de nouvelles filières pour accompagner la transition écologique

Une économie locale circulaire et de nouvelles filières pour accompagner la transition écologique

Plan d'action	Actions phares	Porteur	Partenaire principal	Moyens humains	Moyens financiers	Début de la mise en œuvre	
						2022-2024	2025-2027
Orientation stratégique E1 : Favoriser une consommation locale et responsable et les circuits courts							
Action E1.1. Inciter les habitants à consommer local.	★	Communication	Office de tourisme				
Action E1.2. Développer la distribution locale en commençant par pérenniser les plateformes drive de Bonnétable et Mamers.	★	Développement économique	Communes pôles				
Action E1.3. Expérimenter la mise en place d'une épicerie participative/coopérative de producteurs locaux.		Développement économique	Producteurs et artisans locaux				
Action E1.4. Travailler sur l'attractivité des zones artisanales et la densification de l'offre existante.		Développement économique	Artisans locaux				
Orientation stratégique E2 : Optimiser la logistique de proximité							
Action E2.1. Inciter les chargeurs à réduire l'impact du fret induit par leurs activités.		Développement économique	Club Agir				
Action E2.2. S'assurer d'une logistique du dernier km fait en véhicules à très faible émission ou en mode doux.	★	Développement économique	Club Agir				
Orientation stratégique E3 : Accompagner entreprises et collectivités vers une économie circulaire							
Action E3.1. Contribuer à l'exemplarité des collectivités.		Aménagement du territoire	ADEME				
Action E3.2. Communiquer sur l'existant pour favoriser l'implication.	★	Aménagement du territoire	Club Agir		 		
Orientation stratégique E4 : Réduire les déchets et optimiser leur gestion							
Action E4.1. Amplifier la communication auprès des différents acteurs du territoire.	★	Environnement, communication	Club Agir		 		
Action E4.2. Etudier la possibilité de développement de filières de recyclage et de gestion des déchets.		Environnement, développement économique	Fédération départementale du BTP				

Une économie locale circulaire et de nouvelles filières pour accompagner la transition écologique

Moyens disponibles et supplémentaires envisagés pour la mise en œuvre

Axe	Moyens nécessaires à la réalisation des actions	Moyens déjà disponibles sur le territoire	Moyens supplémentaires envisagés
Orientation stratégique E1 : Favoriser une consommation locale et responsable et les circuits courts	<ul style="list-style-type: none"> • 0,5 ETP (animation et suivi des démarches, organisation des acteurs) • 150 k€ soutien à la création d'initiatives 	<ul style="list-style-type: none"> • Service développement économique • Producteurs et artisans locaux, De la Terre à l'Assiette, Département • CMA 	<ul style="list-style-type: none"> • 0,5 ETP (animation et suivi des démarches, organisation des acteurs) • Taxe de séjour
Orientation stratégique E2 : Optimiser la logistique de proximité	<ul style="list-style-type: none"> • 0,2 ETP (animation) 	<ul style="list-style-type: none"> • Club Agir, entreprises locales, • CCI, CMA 	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer convention CCI et CMA
Orientation stratégique E3 : Accompagner entreprises et collectivités vers une économie circulaire	<ul style="list-style-type: none"> • AMI tiers lieux - Développement ressourceries • Diagnostic déchets : 30 K€ • Communication : 10 K€/an 	<ul style="list-style-type: none"> • Ressourcerie Récup & Co 	<ul style="list-style-type: none"> • Diagnostic déchets : 30 K€ • Communication : 10 K€/an
Orientation stratégique E4 : Réduire les déchets et optimiser leur gestion	<ul style="list-style-type: none"> • 0,2 ETP (suivi) • Plan de prévention des déchets • 10 K€ / an investissement 	<ul style="list-style-type: none"> • Associations locales 	



Orientation stratégique E1 : Favoriser une consommation locale et responsable et les circuits courts



Contexte

La consommation de produits locaux permet de contribuer activement à l'économie locale de son territoire en faisant vivre les producteurs, artisans et commerçants locaux. La consommation de produits locaux peut permettre de réduire les déplacements pour l'acheminement des produits, ce qui réduit les émissions de gaz à effet de serre liées à la consommation (dans l'empreinte carbone des habitants les biens de consommation représentent en moyenne 22%). De plus, le territoire dispose de ressources alimentaires diverses et la consommation alimentaire locale permettrait d'avoir une meilleure maîtrise de la qualité des aliments consommés et de soutenir et développer les filières locales alimentaires, qui sont des filières économiques pérennes. Il s'agit pour les consommateurs d'adopter de nouveaux comportements pour favoriser les produits et commerces locaux, en vrac, respectueux de l'environnement, les produits réparables, d'occasion, etc.



Indicateurs de résultat & Objectifs associés

Indicateur de résultat	Objectif d'ici 2028 (fin du PCAET)
Part de la consommation locale dans l'alimentation du territoire	En augmentation
Empreinte carbone du territoire liée à la consommation de biens	En diminution



Porteur

CCMS (services aménagement du territoire)



Bénéfices Climat - Air - Energie

	Adaptation au changement climatique	++
	Atténuation du changement climatique	++
	Réduction de la consommation d'énergie	+
	Amélioration de la qualité de l'air	++
	Energies renouvelables	



Opérations et politiques liées

Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)



Action E1.1. Inciter les habitants à consommer local



Afin d'encourager à la consommation locale, il est important de rendre visible et de communiquer sur l'existant pour inciter à un changement de pratique de consommation.

- Recenser l'ensemble des producteurs locaux et points de vente présents sur le territoire en identifiant le type de produits vendus et les lieux ouverts.
- Réaliser une cartographie et un livret de présentation des producteurs locaux.
- L'afficher dans toutes les mairies et à l'office de tourisme.
- Développer des parcours thématiques touristiques pour découvrir les produits locaux.



Calendrier : Court terme



Porteur : CCMS (Services Aménagement du territoire, tourisme, communication)



Rôle de la collectivité : Pilote



Partenaires : Office de tourisme, communes

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2028
Nombre de producteurs recensés	50
Nombre de points d'affichage de la cartographie	30
Moyens humains	Moyens financiers
<0,2 ETP	Via la taxe de séjour



Action E1.2. Développer la distribution locale en commençant par pérenniser les plateformes drive de Bonnétable et Mamers



Court terme :

- ❑ Pérenniser les plateformes drive de Bonnétable et Mamers.
 - Communiquer fortement sur ces plateformes.
 - Leur assurer un modèle économique pérenne, des heures de retrait adaptées et une fidélisation des clients.

Moyen terme :

- ❑ Harmoniser les deux en un modèle commun et étudier sa répliquabilité, notamment sur le secteur Marollais et Saint-Cosme-en-Vairais
 - Commencer à structurer un réseau de porteurs de projets potentiels,
 - Recenser les lieux pouvant servir de locaux communs,
 - Rassembler les agriculteurs et artisans volontaires...



Calendrier : Moyen terme



Porteur : CCMS (service développement économique)



Rôle de la collectivité : Pilote



Partenaires : Bonnétable, Mamers, Marolles-les-Braults, Saint-Cosme-en-Vairais

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2028
% du territoire couvert par la ou les plateformes drive locales en activité	> 80%
Moyens humains	Moyens financiers
	
0,2 ETP (suivi et animation)	



Action E1.3. Expérimenter la mise en place d'une épicerie participative/coopérative de producteurs locaux

- ❑ Réaliser une étude sur les initiatives d'épicerie participatives s'étant lancées sur le territoire pour comprendre les clés de succès et les raisons des projets qui n'ont pas pu se développer.
- ❑ Créer une épicerie participative/coopérative locale
 - S'inspirer de l'exemple « De la Terre à l'Assiette » à Joué-L'Abbé. Rencontrer des acteurs de ce projet.
 - Regrouper plusieurs références de produits afin de pouvoir s'approvisionner en un unique lieu.
 - Associer à l'offre de nourriture des productions artisanales locales, des services divers voire des offres culturelles.
 - Distinguer l'offre de celle de la grande distribution, en faisant du vrac par exemple.
 - Proposer des heures d'ouverture attractives, notamment le vendredi soir et le samedi.
 - Mettre des locaux de la collectivité (CC ou commune) à disposition.



Calendrier : Moyen terme



Porteur : CCMS (service développement économique)



Rôle de la collectivité : Pilote



Partenaires : Producteurs et artisans locaux, De la Terre à l'Assiette, Département

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2028
Nombre d'épicerie participatives locales	Au moins une
Moyens humains	Moyens financiers
0,2 ETP (suivi et animation)	



Action E1.4. Travailler sur l'attractivité des zones artisanales et la densification de l'offre existante

- ❑ Recenser les besoins des artisans présents et les aider à y répondre.
 - Garantir l'obtention de locaux pour faire rester les artisans sur le territoire.
 - Communiquer sur l'offre disponible des zones artisanales.
 - Assurer une concentration d'offres suffisante pour les rendre attractives.
 - Faciliter leur accès aux habitants par les transports en commun et les modes doux (marche et vélo).

 **Calendrier :** Moyen terme

 **Porteur :** CCMS (service développement économique)

 **Rôle de la collectivité :** Pilote et met en œuvre

 **Partenaires :** Artisans locaux

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2028
Nombre d'artisans sur le territoire	En augmentation
Moyens humains	Moyens financiers
	
0,2 ETP (animation)	



Orientation stratégique E2 : Optimiser la logistique de proximité



Contexte

Le secteur routier est le second poste de consommation d'énergie finale du territoire et intègre le transport de marchandises. De nombreux véhicules de transport viennent ou repartent du territoire, pour l'approvisionnement ou les circuits de distribution des acteurs économiques locaux. La pollution atmosphérique des poids lourds rend vulnérables les populations des zones plus denses comme les centres villes et centres bourgs.

Afin d'agir sur ce volet, le territoire vise à travailler avec les acteurs économiques et à optimiser la logistique de proximité. En effet, les consommations d'énergie et émissions de gaz à effet de serre des derniers kilomètres parcourus sont les plus importantes lors de la livraison, du fait du moindre remplissage.



Indicateurs de résultat & Objectifs associés

Indicateur de résultat	Objectif d'ici 2028 (fin du PCAET)
Energie économisée par l'optimisation de la logistique de proximité par rapport à 2014	- 3 GWh
Emissions de GES évitées par l'optimisation de la logistique de proximité par rapport à 2014	- 1200 t CO2e



Porteur

CCMS (services développement économique)



Bénéfices Climat - Air - Energie

	Adaptation au changement climatique	+
	Atténuation du changement climatique	++
	Réduction de la consommation d'énergie	++
	Amélioration de la qualité de l'air	+++
	Energies renouvelables	



Opérations et politiques liées

Loi d'Orientation des Mobilités



Action E2.1. Inciter les chargeurs à réduire l'impact du fret induit par leurs activités



- ❑ Engager l'ensemble des entreprises et administrations du territoire dans une démarche de type FRET21 pour avoir des transporteurs responsables.
 - FRET21 a pour objectif d'inciter les entreprises agissant en qualité de donneurs d'ordres des transporteurs à mieux intégrer l'impact des transports dans leur stratégie de développement durable. Chaque entreprise volontaire signe un accord avec l'ADEME dans lequel elle précise un objectif de réduction des émissions de CO2 et s'engage à mettre des actions pour y parvenir.
 - Communiquer avec les entreprises locales pour les encourager à mettre en place ces démarches environnementales.
 - Organiser des rendez-vous entre entreprises locales pour leur présenter les intérêts économiques et environnementaux.
 - Recenser les entreprises du territoire qui s'engagent.

- ❑ Travailler avec les entreprises locales pour réduire les volumes des emballages
 - Créer une charte « anti-jetable » avec les commerçants et les acteurs du transport de marchandises.
 - Etudier des alternatives de réduction des déchets jetables issus du transport.
 - Prévoir la revalorisation des déchets inévitables.
 - Sensibiliser les commerçants à la problématique des volumes de colis.



Calendrier : Court terme



Porteur : CCMS (services développement économique, environnement et communication) et Club Agir



Rôle de la collectivité : Pilote



Partenaires : Club Agir, entreprises locales, ADEME, CCI, CMA

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2028
Nombre d'acteurs économiques impliquées	30
Nombre de temps de mobilisation	Au moins 2 par an
Moyens humains	Moyens financiers
	
<0,2 ETP	-



Action E2.2. S'assurer d'une logistique du dernier km fait en véhicules à très faible émission ou en mode doux



- ❑ Communiquer sur les solutions de logistique bas carbone et en faire la promotion auprès des acteurs économiques.
 - Porter ce sujet au sein du Club Agir, faire intervenir des acteurs engagés et réaliser un partage d'expériences et de bonnes pratiques.
 - Encourager les entreprises locales de transport à renouveler leur flotte vers des véhicules bas carbone et mettre en avant leurs efforts.
 - Faire connaître les accompagnements existants portés par la Chambre de Commerce et d'Industrie et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat.
 - Faire connaître également les programmes Ma Cycloentreprise et V-Logistique qui permettent d'accompagner les acteurs économiques vers la cyclomobilité professionnelle.



Calendrier : Moyen terme



Porteur : CCMS (services développement économique)



Rôle de la collectivité : Pilote



Partenaires : Club Agir, entreprises locales, ADEME, CCI, CMA

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2028
Nombre d'entreprises engagées	Au moins 10 de plus par an
Moyens humains	Moyens financiers
 <0,2 ETP	 -



Orientation stratégique E3 : Accompagner entreprises et collectivités vers une économie circulaire



Contexte

La relocalisation de l'économie recouvre un quadruple objectif : limiter les impacts sur le climat lié aux transports de marchandises, dynamiser le tissu économique local, tendre vers une meilleure maîtrise des coûts et enfin, améliorer la résilience du territoire. Pour ce faire, il est indispensable de revoir le système de distribution en jouant à la fois sur la demande (marchés publics, mutualisation des achats, etc.) et sur l'accompagnement des producteurs et des consommateurs.

Un travail de communication doit nécessairement être mené en parallèle pour rendre visible au maximum les structures s'engageant dans cette démarche, afin que l'ensemble de la collectivité puisse en profiter. L'acheteur, qu'il soit acteur économique ou citoyen consommateur, doit effectuer son choix en prenant en compte des impacts environnementaux à toutes les étapes du cycle de vie du produit (biens ou services) dans une logique d'économie circulaire.



Indicateurs de résultat & Objectifs associés

Indicateur de résultat	Objectif d'ici 2028 (fin du PCAET)
Nombre d'acteurs publics et privés ayant mis en place une démarche d'économie circulaire	20% des établissements de plus de 10 salariés (soit environ 20)



Porteur

CCMS (service développement économique)



Bénéfices Climat - Air - Energie

	Adaptation au changement climatique	+
	Atténuation du changement climatique	+++
	Réduction de la consommation d'énergie	++
	Amélioration de la qualité de l'air	+
	Energies renouvelables	+



Opérations et politiques liées

Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)



Action E3.1. Contribuer à l'exemplarité des collectivités



- ❑ Sensibiliser les élus et les agents aux éco-gestes, à des pratiques plus durables.
 - Proposer et formaliser un plan de formation « Climat-Air-Energie » pour tous les élus (possibilité de formations ADEME externalisées, de formations cibles sur la maîtrise énergétique par les Espaces Info Energie...).
 - Développer un parcours interne de formations (pour la Communauté de communes et les communes) sur les thématiques Climat-Air-Energie. Réalisé sur la base des compétences internes des agents permettant ainsi de favoriser les interactions entre les agents, la compréhension et la connaissance des enjeux des différentes politiques communautaires menées dans ces domaines.
 - Accompagner les élus et les agents dans la pratique des éco-gestes quotidiens. Organiser des visites de sites, des conférences auxquelles sont conviés les élus et les services.

- ❑ Etablir un diagnostic des déchets et pratique des administrations publiques
 - Etablir une procédure commune pour effectuer le diagnostic pour toutes les collectivités concernées
 - Présentation de la démarche auprès des collectivités (réunion)
 - Effectuer des visites terrains
 - Définir le plan d'actions commun et/ou spécifique en fonction des besoins avec chiffrage.

- ❑ Agir sur les achats.
 - Dans le respect du décret des marchés publics n° 20166360 du 25 mars 2016, promouvoir l'amélioration du ratio coût/qualité des achats, la protection de l'environnement ou l'insertion sociale des publics en difficulté.
 - Former techniquement et juridiquement les agents.
 - Elaborer et mettre à disposition un « guide pratique » pour les marchés emblématiques (ex. marchés d'entretien) et l'enrichir régulièrement à partir des retours d'expériences.
 - Formaliser un engagement politique via une Charte d'achat durable/responsables en fonction des grands domaines des marchés publics et des objectifs à atteindre.
 - Mettre en place des groupements d'achats et développer les mutualisations, entre tous les acheteurs du secteur public.
 - Intégrer un volet « développement durable » en annexe de la notice de réglementation des marchés.



Calendrier : Court terme



Porteur : CCMS (services aménagement du territoire, marchés publics, environnement)



Rôle de la collectivité : Pilote



Partenaires : ADEME, Communes

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2028
Nombre de sessions de formation	2 par an
% d'achats intégrant un volet développement durable	100%
Moyens humains	Moyens financiers
<0,2 ETP	30 K€ diagnostic déchet



Action E3.2. Communiquer sur l'existant pour favoriser l'implication



- ❑ Valoriser les ressourceries/recycleries existantes sur le territoire
 - Une ressourcerie est une structure qui gère la récupération, la valorisation et la revente de biens sur un territoire suivant le modèle du réseau des ressourceries. Une recyclerie est une structure de réemploi, de prévention et de valorisation de déchets qui se spécialise souvent sur un type de bien spécifique.
 - Il existe actuellement une ressourcerie Récup & Co dans la ville de Mamers
- ❑ Travailler sur de nouvelles implantations dans les pôles du territoire.
 - Identifier les besoins et spécificités pour apporter de la complémentarité entre les structures
 - Identifier les sites pertinents
 - Lancer un appel à manifestation d'intérêt en s'appuyant sur les accompagnements « tiers lieux »
 - Envisager l'utilisation d'imprimantes 3D pour permettre le remplacement sur mesure de pièces.
- ❑ Promouvoir la récupération et la réparation
 - Soutenir les associations de recyclage, de réemploi et de réparation
 - Informer les citoyens et les entreprises sur les intérêts du recyclage de l'achat de seconde main
 - Réaliser des ateliers à destination du grand public et dans les écoles
 - Contribuer à la mise en place d'un repair café
- ❑ Contribuer à agrandir le Club Agir avec des petites entreprises locales pour assurer des synergies entre elles et un partage des bonnes pratiques.
- ❑ Elaborer et diffuser une charte de sobriété en entreprise
 - Identifier les postes de consommation d'énergie, de déchets, d'eau... dans une entreprises (transports, bâti, alimentation, bureautique...)
 - Déduire des mesures pour réduire les postes identifiés (télétravail, archivage numérique, paniers bio livrés au travail...)
 - Intégrer ces écogestes au travail et faire adhérer les entreprises locales
 - S'assurer de la bonne exécution des mesures
- ❑ Aider les petites entreprises et les commerces à passer à des systèmes d'énergie plus performants.
 - Encourager la réalisation d'audits énergétiques et bilans carbone en entreprise
 - Présenter les dispositifs mis en place : visite énergie, diagnostic énergie, approche multi-flux
 - Communiquer sur les intérêts de ces dispositifs et les bénéfices d'un audit énergétique ou bilan carbone
 - Encourager les commerçants à une réflexion sur l'éventualité de supprimer leurs emballages ou de les substituer par des emballages écoresponsables



Calendrier : Court terme



Porteur : CCMS (service aménagement du territoire, environnement, guichet unique de l'habitat pour le petit tertiaire)



Rôle de la collectivité : Pilote



Partenaires : Club Agir, entreprises locales, DREAL Pays de la Loire, ADEME, Région Pays de la Loire, CCI, CMA

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2028
Nombre de structures mises en place	3
Nombre d'entreprises engagées	Au moins 5 de plus par an
Moyens humains	Moyens financiers
<0,2 ETP	Communication + AMI



Orientation stratégique E4 : Réduire les déchets et optimiser leur gestion



Contexte

En France la fin de vie des déchets émet 215 kg équivalent CO₂ par tonne de déchet. Bien que l'impact du secteur des déchets ne soit pas majeur au regard des autres secteurs, les émissions peuvent tout de même diminuer, d'une part en agissant à la source (réduire la quantité de déchets produits), d'autre part en valorisant mieux les déchets collectés. Ainsi, limiter la consommation, le gaspillage de ressources, et la production des déchets au quotidien représente un levier important de réduction des émissions de gaz à effet de serre. C'est aussi un levier important d'économies pour la collectivité qui doit collecter et traiter l'ensemble des déchets produits.

Moins d'emballages (écoconception, achat en vrac), plus de réutilisation et de recyclage, les pistes d'actions sont variées et concernent tous les acteurs du territoire : du producteur au consommateur.



Indicateurs de résultat & Objectifs associés

Indicateur de résultat	Objectif d'ici 2028 (fin du PCAET)
Quantité de déchets ménagers et assimilés par personne	<450 Kg/an/habitant
Pourcentage de recyclage des matières organiques des déchets ménagers et assimilés -	En augmentation
	-



Porteur

CCMS (service environnement)



Bénéfices Climat - Air - Energie

	Adaptation au changement climatique	++
	Atténuation du changement climatique	+
	Réduction de la consommation d'énergie	+
	Amélioration de la qualité de l'air	++
	Energies renouvelables	



Opérations et politiques liées

Plan régional de prévention et de gestion des déchets Pays de la Loire



Action E4.1. Amplifier la communication auprès des différents acteurs du territoire



- ❑ Inciter les habitants à être exemplaire grâce à une communication priorisée.
 - Mettre à disposition des habitants des récipients adaptés pour faire des courses en vrac. Offrir par exemple un kit vrac aux habitants.
 - Informer les consommateurs sur la quantité de déchets produits sur le territoire par habitant et par type de déchets.
 - Réaliser une communication ciblée sur la consommation en utilisant différents canaux de communication : réseaux sociaux, site, journal communautaire, radio...
 - Se concentrer sur un petit nombre de messages à la fois.
 - S'appuyer sur les communes, sur les panneaux lumineux avec des phrases chocs : « aujourd'hui vous avez consommé tant de X, l'équivalent de X ».

- ❑ Organiser une semaine de la transition écologique.
 - Proposer des visites de sites, des conférences et en faire un temps fort de la communication.

- ❑ Multiplier les possibilités d'achats en vrac.
 - Promouvoir le vrac chez les commerçants.
 - Organiser des échanges entre les commerçants et ceux déjà équipés en vrac.
 - Réaliser des promotions sur l'achat de contenants.

- ❑ Améliorer la communication entre les responsables gestion des déchets de la Communauté de communes et les entreprises locales.
 - Inciter les entreprises locales à faire du vrac, à réduire les emballages, à inciter leurs fournisseurs à réduire leurs emballages...
 - Présenter aux entreprises les intérêts du tri et de la revalorisation.
 - Valoriser celles qui sont exemplaires.
 - Proposer des sessions de formation auprès des membres du Club Agir par le service environnement de la Communauté de communes (comme cela se fait déjà auprès des scolaires).

Moyen terme

- ❑ Mettre en œuvre un plan de prévention des déchets (compost, collecte de cartouches d'imprimantes, tri sélectif...)
 - Identifier les sources de déchets des particuliers et quantifier les quantités de déchets générées par source.
 - Identifier les options de recyclage ou de revalorisation de chaque type de déchet
 - Mettre en place des moyens de collecte de ces déchets
 - Orienter la fin de vie de ces déchets en fonction pistes de recyclage ou de revalorisation en local
 - Encourager au compost à domicile



Calendrier : Court terme



Porteur : CCMS (services environnement et communication)



Rôle de la collectivité : Pilote



Partenaires : Club Agir, Communes, association du territoire, entreprises locales, ADEME

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2028
Nombre d'actions de sensibilisation réalisées	Au moins 2 par an
Plan de prévention des déchets	Intégralement mis en œuvre
Moyens humains	Moyens financiers
0,2 ETP	10 K€



Action E4.2. Etudier la possibilité de développement de filières de recyclage et de gestion des déchets

- ❑ Etudier la faisabilité technique et financière du développement de solutions locales de gestion et de recyclage des déchets.
 - Considérer différents types de déchets pour le développement de nouvelles filières : DEEE, gravats, pneus...

- ❑ Prendre en main la gestion des déchets verts.

- ❑ Réorganiser la filière déchets du BTP en anticipation du développement de la rénovation.
 - Mettre tous les acteurs autour de la table.
 - Sensibiliser et mobiliser les acteurs sur les filières à Responsabilité Elargie des Producteurs pour responsabiliser et structurer la reprise et le traitement des déchets.
 - Anticiper la rénovation des logements privés suite aux dispositifs mis en œuvre en concertation avec les acteurs concernés.



Calendrier : Moyen terme



Porteur : CCMS (services environnement et développement économique)



Rôle de la collectivité : Pilote



Partenaires : Fédération départementale du BTP, artisans

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2028
Etude sur le développement de nouvelles filières	Réalisée
Moyens humains	Moyens financiers
 <0,2 ETP	

Synthèse du plan d'action et des moyens nécessaires



Synthèse du plan d'action et des moyens nécessaires

Moyens nécessaires pour la réalisation du plan d'action		
	Fonctionnement	Investissement
I. Bâtiment et habitat – 6 actions	200 k€/an (dont 3 ETP)	4,8 M€ rénovation
II. Agriculture et forêt – 10 actions	85 k€/an (dont 1,5 ETP)	300 k€
III. Energies renouvelables – 4 actions	-	160 k€
IV. Mobilité– 7 actions	45 k€/an (dont 0,5 ETP)	50 k€ 1,5 M€ fléchage budget mobilité
V. Economie et consommation locale – 10 actions	60 k€/an (dont 1 ETP)	400 k€
Total – 37 actions	390 k€/an d'ici 2028 (dont 6 ETP)	910 K€ d'investissements sur 6 ans +6,3 M€ sur budgets existant

Ces moyens sont relatifs aux actions du plan d'action. Ne sont pas pris en compte les retombées économiques, les subventions ou aides disponibles, les appels à projets ou à manifestation d'intérêt. **Ces moyens peuvent être répartis avec les partenaires de la CC Maine Saosnois qui porteront également des actions.** Dans chacune des 5 thématiques sont identifiés les moyens déjà disponibles sur le territoire (au sein ou non de la CC Maine Saosnois) et les moyens supplémentaires à mobiliser (postes à créer, dispositifs d'aides à solliciter, etc.).

Annexe : les scénarios étudiés



Le scénario tendanciel

Description

Le scénario tendanciel présente la poursuite des évolutions tendanciennes depuis 1990. Il s'agit donc d'un scénario « **si rien n'est fait** ». Il permet de mettre en valeur l'effort à fournir par rapport aux autres scénarios. Ce scénario ne permet pas de répondre aux exigences réglementaires et aux enjeux du changement climatique et de la transition énergétique.

Dans ce scénario, les consommations d'énergie augmentent de 6% en 15 ans et les émissions de gaz à effet de serre diminuent légèrement du fait d'une diminution dans le secteur agricole. La part de l'électricité dans l'énergie consommée augmente légèrement, notamment du fait du développement des voitures électriques.

Indicateurs clefs :

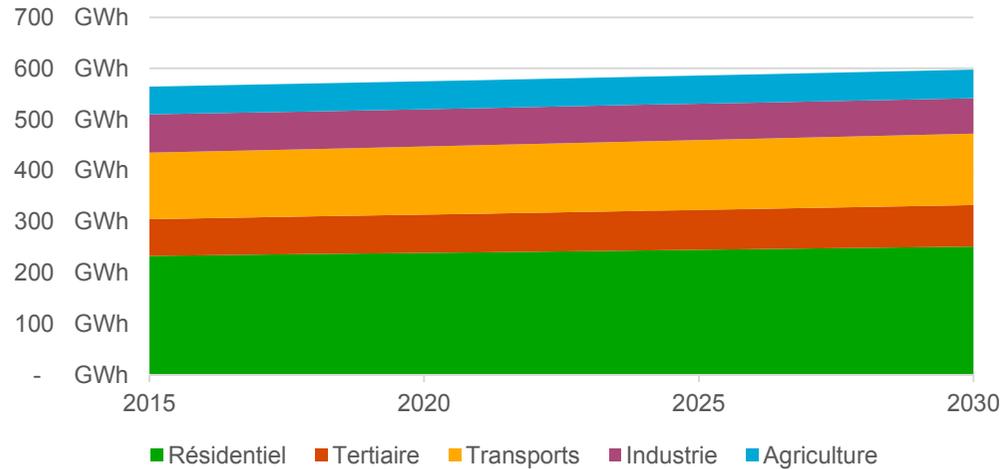
- L'usage de l'automobile individuelle augmente de 15% entre 2015 et 2030.
- Environ 120 logements sont rénovés chaque année (estimation au prorata du nombre de logements rénovés en France en 2014).

Le scénario tendanciel

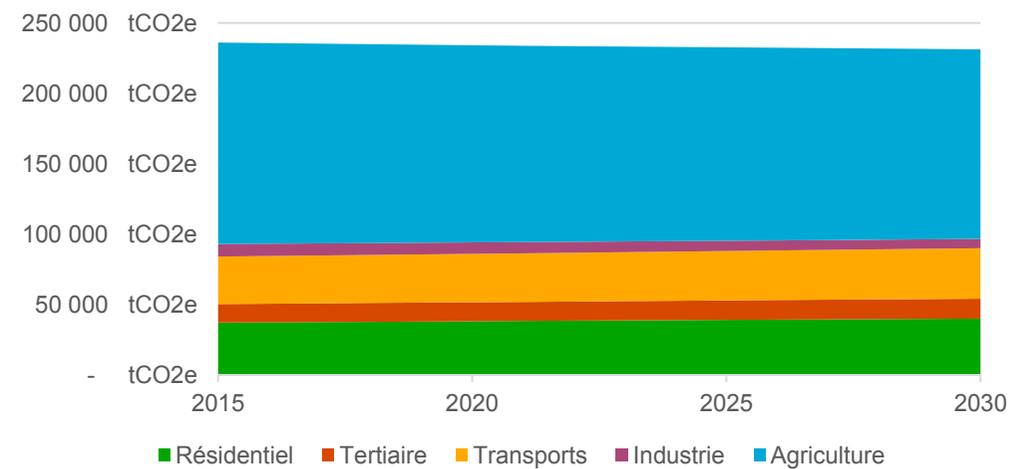
Trajectoires 2015-2030



Consommations d'énergie finale
(scénario tendanciel)



Emissions de gaz à effet de serre
(scénario tendanciel)



Secteur	% de variation annuelle	% 2015 – 2030
Agriculture	0,2%	3%
Résidentiel	0,5%	8%
Tertiaire	0,8%	13%
Transports	0,5%	8%
Industrie	-0,5%	-7%
Total	0,4%	6%

Secteur	% de variation annuelle	% 2015 – 2030
Agriculture	-0,4%	-6%
Résidentiel	0,5%	8%
Tertiaire	0,5%	8%
Transports	0,4%	6%
Industrie	-2,0%	-26%
Total	-0,1%	-2%

Le scénario réglementaire

Description

Le scénario réglementaire montre l'ambition minimale à fournir au regard des volontés régionales et nationales. Le SRCAE Pays de la Loire datant de 2014 et ne donnant des objectifs qu'à horizon 2020 et en partie pour 2050, les objectifs réglementaires pour 2030 sont établis en ne tenant compte que des objectifs nationaux.

Hypothèses :

- Application au territoire de l'objectif de la **LTECV** pour la consommation d'énergie finale : **- 20% en 2030 par rapport à 2012**, avec une déclinaison par secteur pour parvenir à cet objectif.
- **Déclinaison sectorielle des efforts issue de la SNBC** (Projet de stratégie publiée en décembre 2018) pour les émissions de gaz à effet de serre.
- Atteinte de l'objectif de **32% de la consommation d'énergie finale d'origine renouvelable pour la production d'énergie (LTECV)**. L'objectif réglementaire ne précise pas le mix énergétique à mobiliser pour atteindre cet objectif. La consommation d'énergie finale en 2030 est estimée à la consommation actuelle qui a baissé de 20% (objectif de la LTECV).

Résultats :

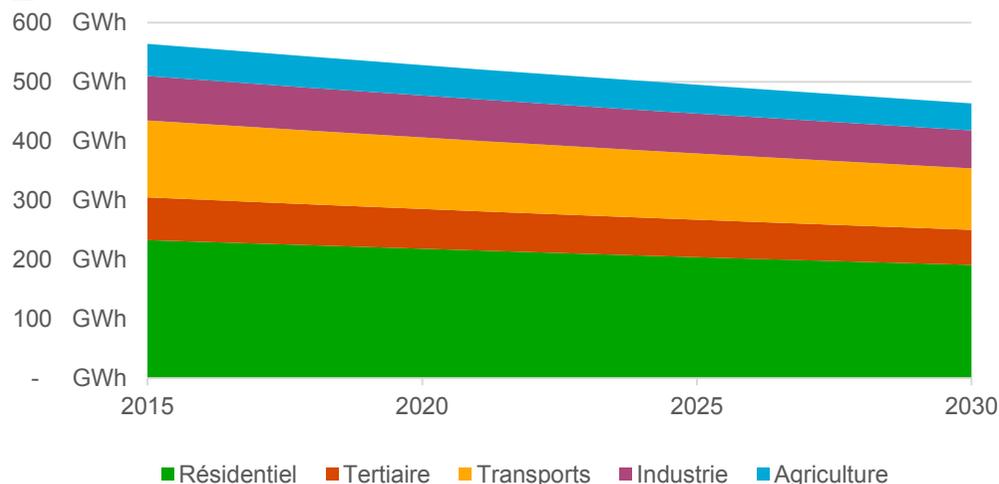
- Les consommations d'énergie baissent de 20% entre 2012 et 2030, soit une **baisse de 18% entre 2015 et 2030**.
- Les émissions de gaz à effet de serre **baissent de 29% entre 2015 et 2030**.
- La production d'énergie renouvelable s'élève à 148 GWh (32% de la consommation d'énergie finale en 2030, cette-dernière étant estimée à 462 GWh grâce à une baisse de 18% par rapport à 2015).

Le scénario réglementaire

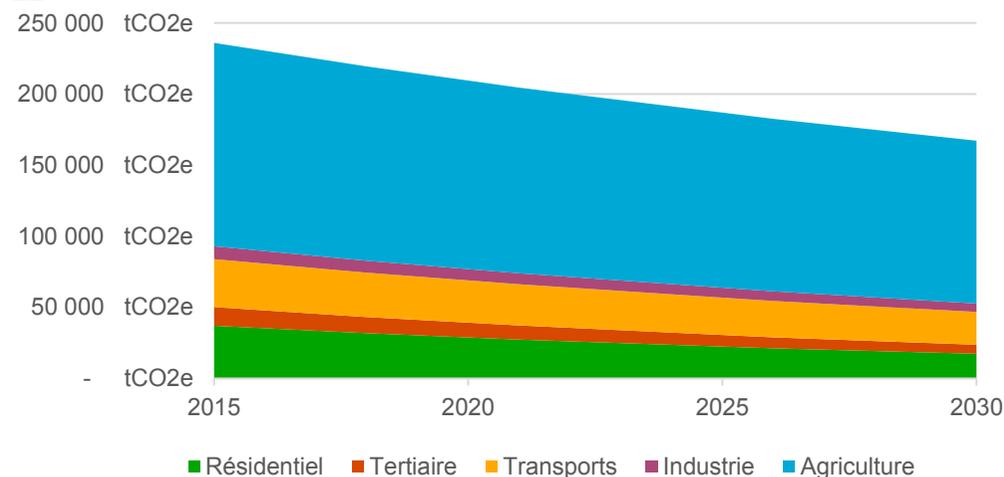
Trajectoires 2015-2030



Consommation d'énergie finale
(scénario réglementaire)



Emissions de gaz à effet de serre
(scénario réglementaire)



Secteur	annuelle	% 2015 – 2030
Agriculture	-1,1%	-15%
Résidentiel	-1,3%	-18%
Tertiaire	-1,3%	-18%
Transports	-1,5%	-20%
Industrie	-1,1%	-15%
Total	-1,3%	-18%

Secteur	% de variation annuelle	% 2015 – 2030
Agriculture	-1,5%	-20%
Résidentiel	-4,9%	-53%
Tertiaire	-4,9%	-53%
Transports	-2,4%	-31%
Industrie	-2,8%	-35%
Total	-2,3%	-29%

Le scénario « potentiel max »

Description

Le scénario "potentiel max" dresse une sorte de limite maximum potentiellement atteignable sur le territoire. Ainsi, ce scénario ne propose pas de trajectoire. Il s'agit d'une photographie du territoire obtenus lorsque l'effort maximum aura été atteint, sans notion de temporalité.

Evidemment, ce potentiel maximum est évalué au regard des données et des connaissances techniques disponibles aujourd'hui. Certaines évolutions techniques (baisse de la consommation des véhicules, amélioration des chaînes logistiques...) ont été prises en compte de manière prospective.

Principales hypothèses :

- Tous les logements du territoire ont été rénovés selon les exigences du label BBC rénovation.
- Les besoins en mobilité ont baissé de 15%.
- La part modale de la voiture baisse de 38 points. Les modes doux représentent 18% de la part modale, et les transports en commun 25%.
- L'ensemble des exploitations agricoles ont modifié leurs pratiques (diminutions des intrants, séquestration carbone dans les sols...).
- Les gisements d'énergies renouvelables identifiés par le diagnostic ont été mobilisés.

Résultats :

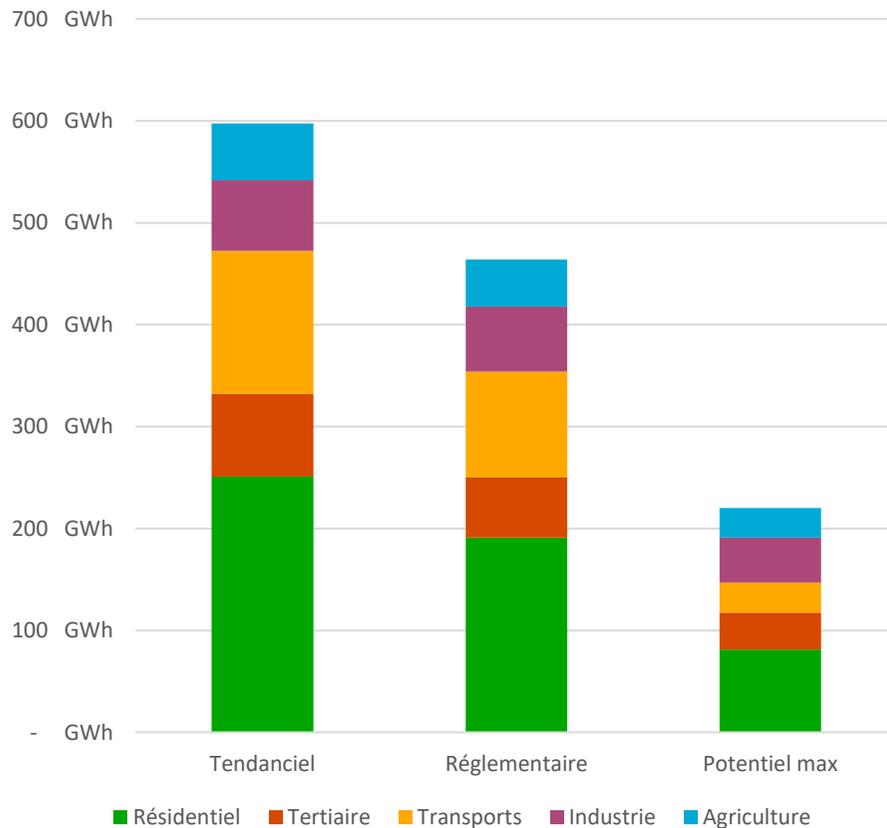
- Les émissions de gaz à effet de serre baissent de 50%
- Les consommations d'énergie baissent de 61%
- La production d'énergie renouvelable s'élève à 435 GWh (370 GWh supplémentaires).

Quelle marge de manœuvre pour le territoire ?

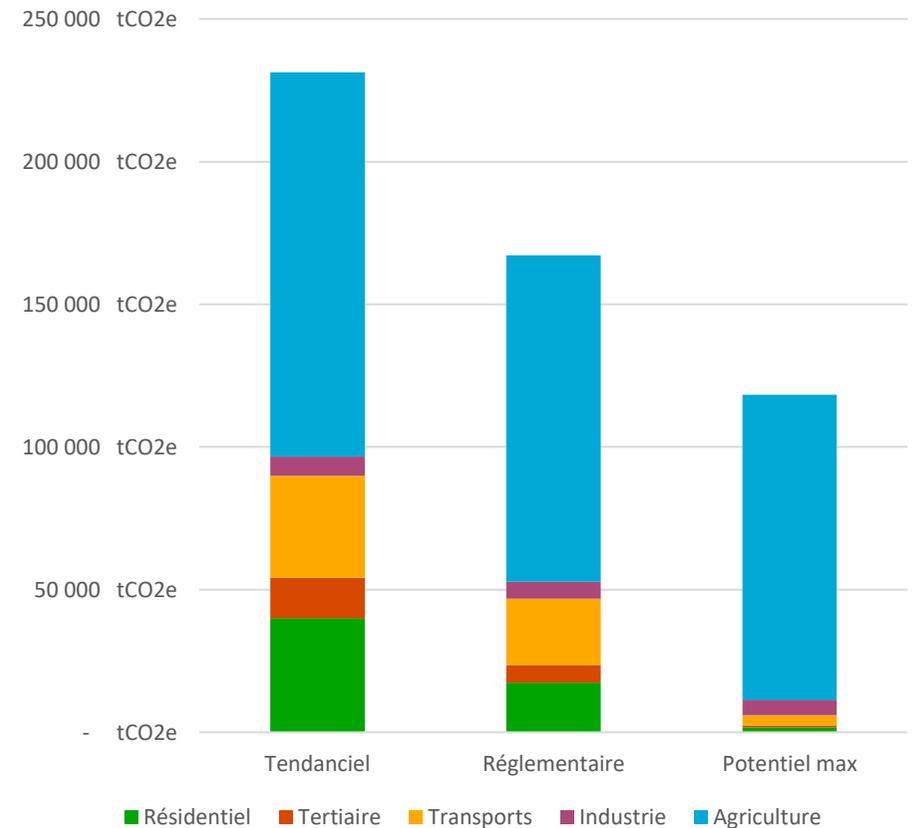
La trajectoire PCAET du territoire du Maine Saosnois se situe entre le scénario tendanciel et le scénario « potentiel maximum ». Une trajectoire possible est le scénario réglementaire ; cependant celui-ci se base sur des enjeux aux échelles nationales.

La priorisation des axes stratégiques permet de dessiner une trajectoire adaptée aux enjeux locaux et aux ambitions. Cette trajectoire locale et propre au Maine Saosnois est détaillée dans la partie suivante. Les potentiels d'actions du territoire permettent de respecter les objectifs nationaux.

Consommations d'énergie en 2030 en fonction des scénarios



Emissions de gaz à effet de serre en 2030 en fonction des scénarios



Annexe : priorisations et objectifs détaillés



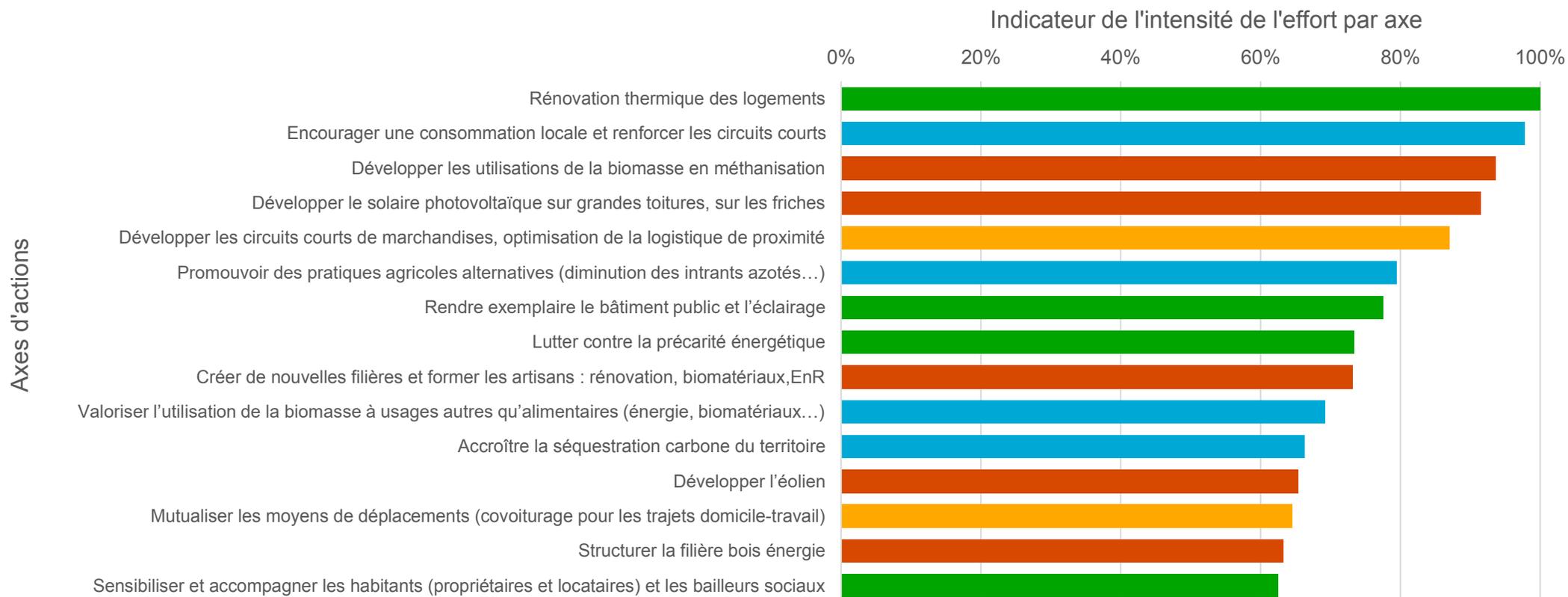
Des axes d'action priorités

A partir des choix exprimés par les élus présents lors de l'atelier de co-construction de la stratégie du 26 novembre 2019, et motivés par les réflexions du Club Climat du 8 octobre 2019, les secteurs d'intervention de la stratégie ont pu être priorités.

Concrètement, les élus ont voté individuellement puis par groupe en choisissant dans une liste d'enjeux ceux qu'ils considéraient comme prioritaires sur le territoire. Leurs choix ont été guidés par des commentaires et des notes d'importances donnés pour chaque enjeu et issus du travail du Club Climat.

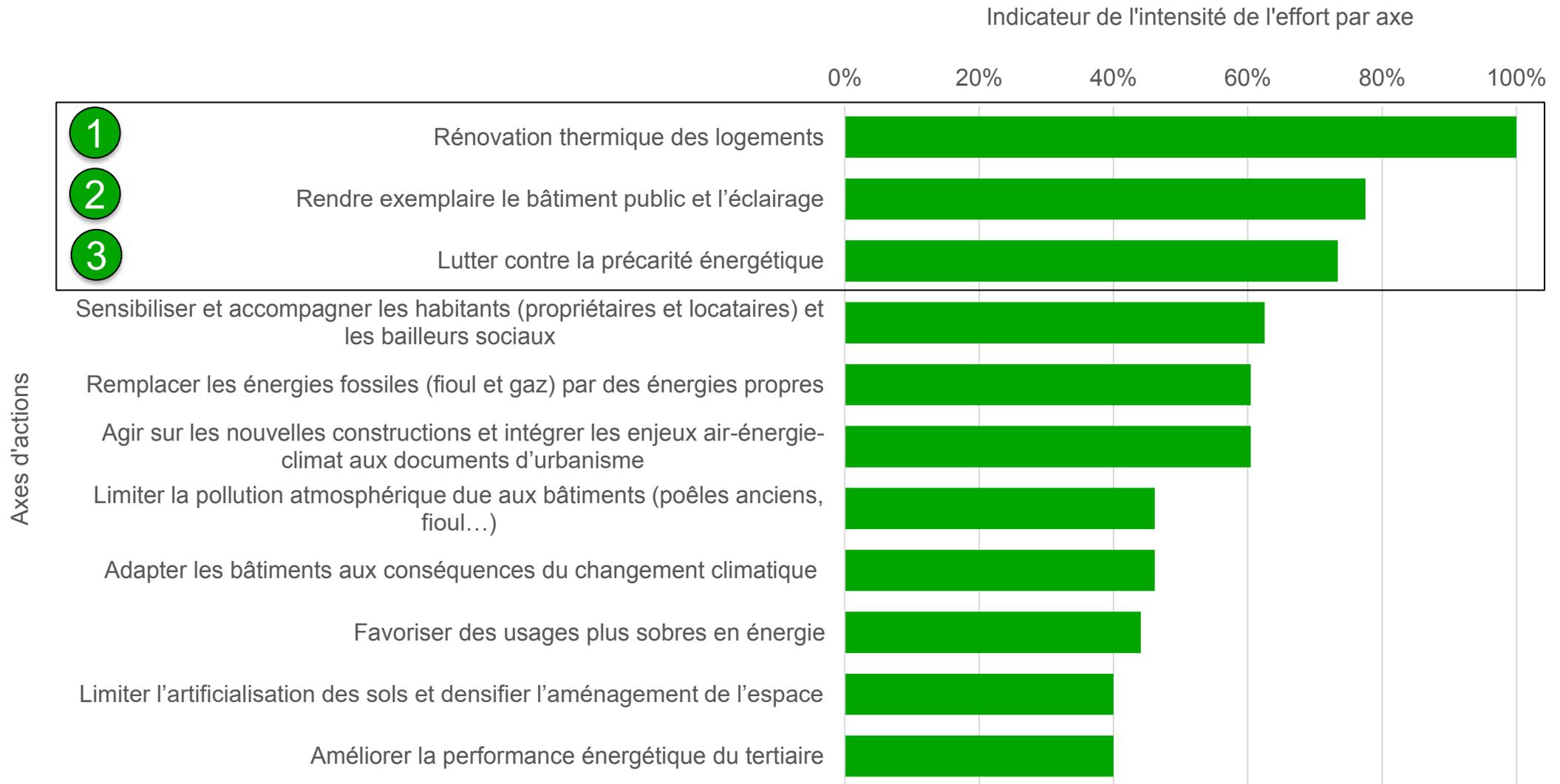
Les votes ont ensuite été comptabilisés de manière équitable, en donnant aux votes par groupe un poids trois fois supérieur à celui des votes individuels et ainsi accorder davantage d'importance au consensus. Les 15 axes d'actions ayant reçus le plus de votes sont présentés ci-dessous. L'ensemble des axes d'actions sont organisés autour de grands axes structurant ayant émergés pour le plan climat et d'une déclinaison par secteur d'intervention exposés dans la suite, le respect des réglementations nationales (LTECV et SNBC) est visé à horizon 2030.

Axes d'actions prioritaires toutes thématiques confondues





Les axes d'actions prioritaires



Méthodologie : axes d'actions priorisées à partir des choix des élus lors de l'atelier de co-construction de la stratégie. Les votes par groupe ont un poids 3 fois supérieur aux votes individuels afin d'accorder davantage d'importance au consensus. Les indicateurs d'intensité de l'effort sont calculés de telle sorte que l'axe d'action arrivant en tête soit à 100% et que le dernier soit à 40%.



Objectifs opérationnels à 2030

Situation initiale	233 GWh	37 080 tCO2e
--------------------	---------	--------------

Axes d'action	Objectif fixé pour 2030		Flux annuel moyen (2020 → 2030)	Réduction en 2030 par rapport à 2015	
				Consommation d'énergie	Emissions de GES
Utilisation de sources d'énergie décarbonées dans les logements	2 400	Foyers concernés	240	- GWh	- 12 210 tCO2e
Economies d'énergie par les usages	2 500	Foyers concernés	250	- 6 GWh	- 910 tCO2e
Rénovation énergétique des logements collectifs (label BBC rénovation)	330	Logements collectifs rénovés	33	- 2 GWh	- 330 tCO2e
Rénovation énergétique des logements individuels (label BBC rénovation)	3 500	Logements individuels rénovés	350	- 36 GWh	- 5 800 tCO2e
Diminution de la surface chauffée par personne	37	m ² chauffés par personne	-0,22	- 3 GWh	- 480 tCO2e

Situation 2030	186 GWh	17 340 tCO2e
----------------	---------	--------------



Repères : environ 11 400 logements individuels et 1 000 logements collectifs sur le territoire



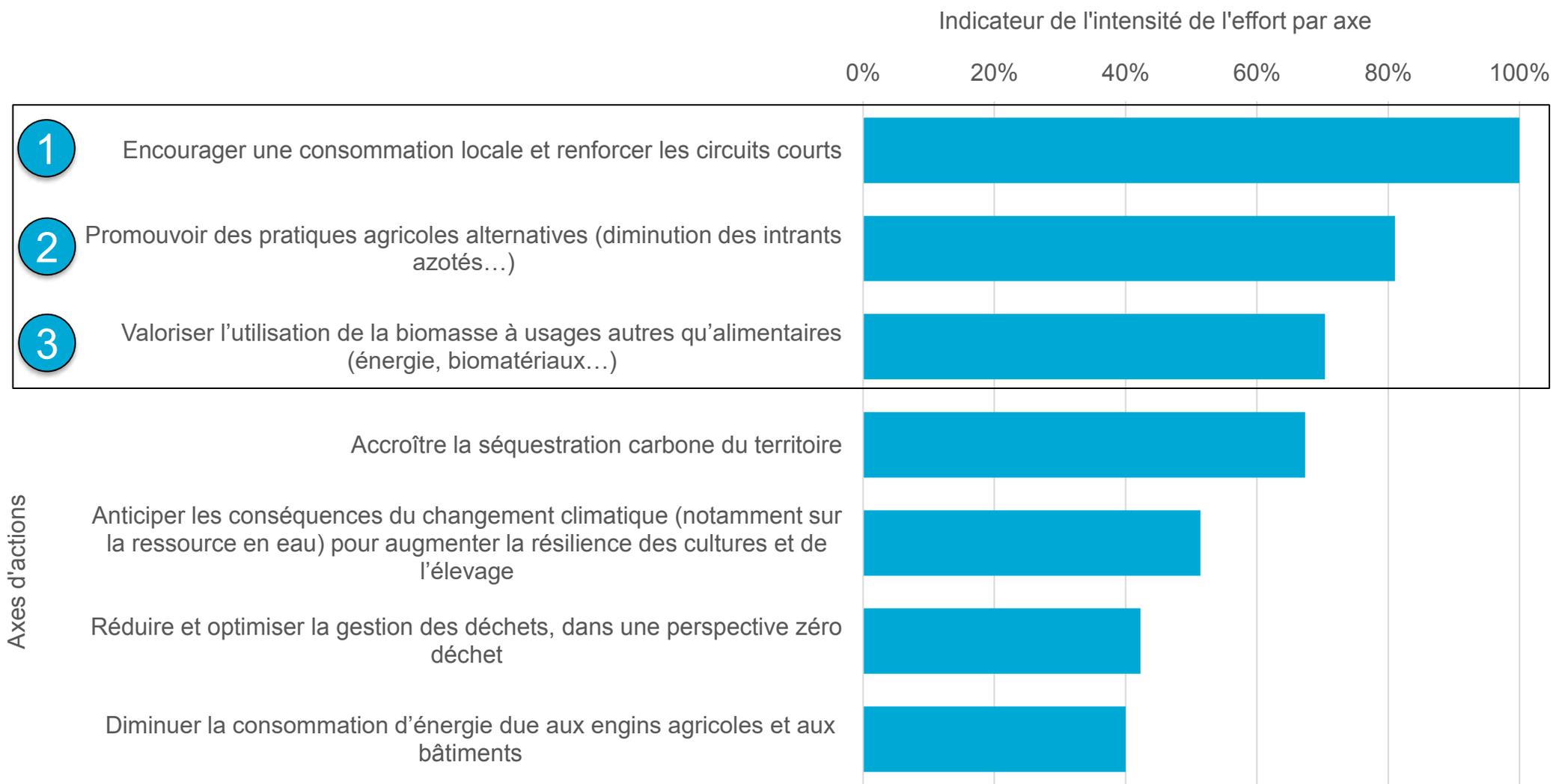
Objectifs à 2030

- 3 830 logements rénovés (BBC rénovation)
- Des nouveaux logements exemplaires : bâtiments types BEPOS ou E+C-, emprise au sol limitée, optimisation de la surface chauffée
- 2 400 logements désormais avec un chauffage décarboné (60% des logements actuellement au fioul)
- Écogestes dans 20% des foyers
- Diminution de la surface chauffée par personne (passage de 39 m² à 37 m²)

Secteur résidentiel Réduction 2015-2030	Émissions de gaz à effet de serre	Consommations d'énergie
		
Scénario « Maine Saosnois »	-53%	-20 %
Objectifs nationaux	-53%	-18% (tous secteurs)



Les axes d'actions prioritaires



Méthodologie : axes d'actions priorisées à partir des choix des élus lors de l'atelier de co-construction de la stratégie. Les votes par groupe ont un poids 3 fois supérieur aux votes individuels afin d'accorder davantage d'importance au consensus. Les indicateurs d'intensité de l'effort sont calculés de telle sorte que l'axe d'action arrivant en tête soit à 100% et que le dernier soit à 40%.

Agriculture et consommation



Objectifs opérationnels à 2030

Situation initiale	54 GWh	143 960 tCO ₂ e
--------------------	--------	----------------------------

Axes d'actions	Objectif fixé pour 2030		Flux annuel moyen (2020 → 2030)	Réduction en 2030 par rapport à 2015	
				Consommation d'énergie	Emissions de GES
Réduire les consommations d'énergie sur l'exploitation, les bâtiments et équipements agricoles	33 442	ha d'exploitations agricoles	3 344	- 13 GWh	- 3 430 tCO ₂ e
Diminuer l'utilisation des intrants de synthèse	22 814	ha d'exploitations agricoles	2 281	- GWh	- 5 770 tCO ₂ e
Optimiser la gestion des élevages	282	Exploitations agricoles	28	- GWh	- 3 970 tCO ₂ e
Utiliser des effluents d'élevage pour la méthanisation	169	Exploitations agricoles	17	- GWh	- 5 950 tCO ₂ e
Accroître la part de légumineuses en grande culture et dans les prairies	27 732	ha d'exploitations agricoles	2 773	- GWh	- 3 810 tCO ₂ e
Développer les techniques culturales sans labour	15 970	ha d'exploitations agricoles	1 597	- 6 GWh	- 3 350 tCO ₂ e
Introduire davantage de cultures intermédiaires, cultures intercalaires et bandes enherbées	22 814	ha d'exploitations agricoles	2 281	- GWh	- 2 210 tCO ₂ e
Optimiser la gestion des prairies	7 239	ha d'exploitations agricoles	724	- GWh	- 650 tCO ₂ e

Développer l'agroforesterie et les haies (séquestration)	8 361	ha d'exploitations d'agricoles	836	- GWh	- 10 660 tCO ₂ e
--	-------	--------------------------------	-----	-------	-----------------------------



Repère : 41 800 ha de surface agricole utile en 2010
282 exploitations en élevage bovins en 2010

Situation 2030 (hors séquestration)	35 GWh	113 810 tCO ₂ e
-------------------------------------	--------	----------------------------



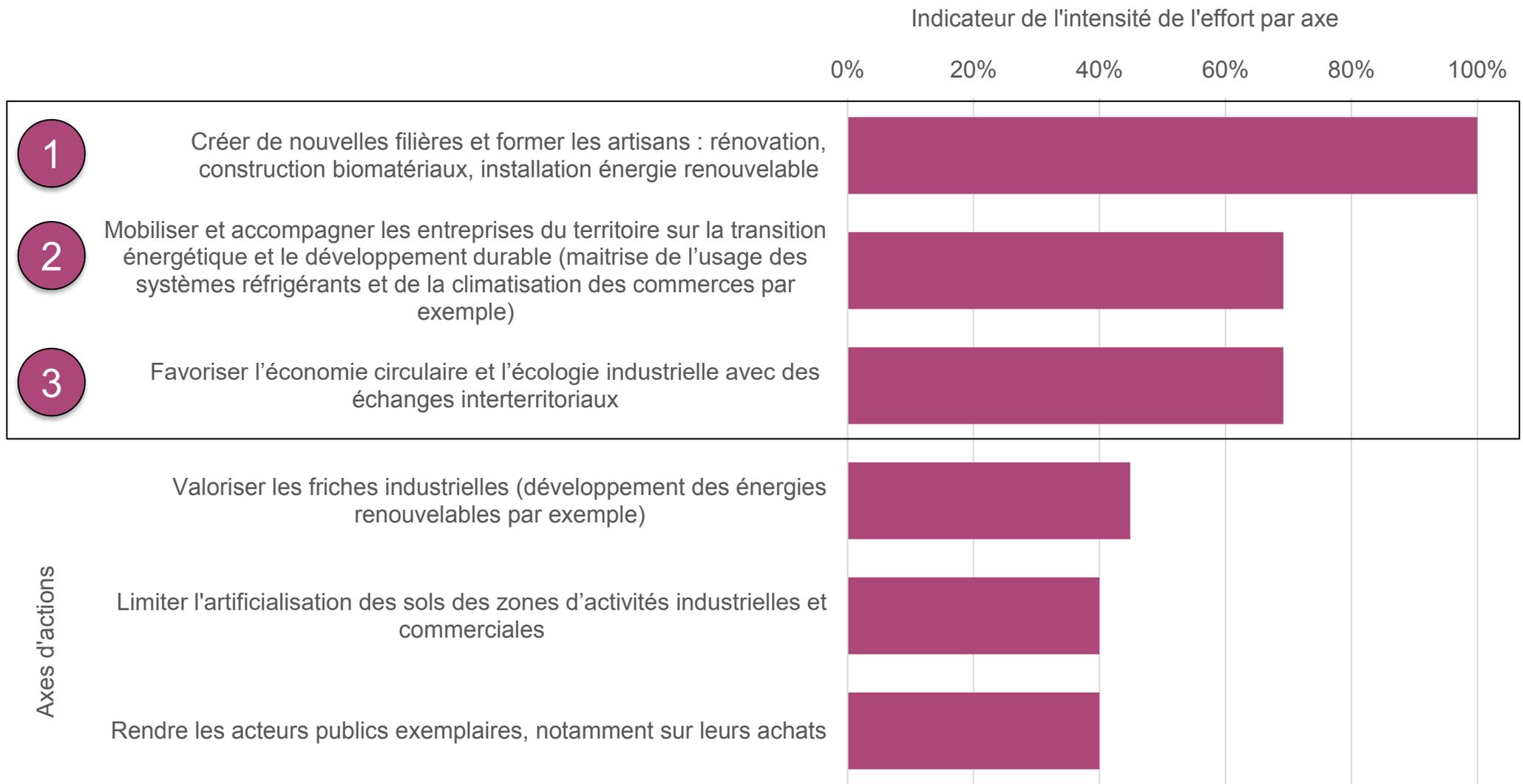
Objectifs à 2030

- 60% des effluents d'élevage méthanisés (entre 7 et 16 méthaniseurs)
- 80% des exploitations mettent en place des mesures de réduction de consommation d'énergie
- Moins d'intrants de synthèse épandus et utilisation accrue des légumineuses comme engrais verts (100% de la surface agricole)
- Développer la séquestration carbone du territoire via les pratiques agricoles : agroforesterie à faible densité (30 à 50 arbres/ha), haies en périphérie des parcelles... sur 20% de la surface agricole (8 360 ha). Ces pratiques agricoles et les forêts préservées permettent une séquestration supplémentaire de 9% des émissions de gaz à effet de serre du secteur.

Secteur agricole Réduction 2015- 2030	Émissions de gaz à effet de serre	Consommations d'énergie
		
Scénario « Maine Saosnois »	-20%	-18%
Objectifs nationaux	-20%	-18% (tous secteurs)



Les axes d'actions prioritaires



Méthodologie : axes d'actions priorisées à partir des choix des élus lors de l'atelier de co-construction de la stratégie. Les votes par groupe ont un poids 3 fois supérieur aux votes individuels afin d'accorder davantage d'importance au consensus. Les indicateurs d'intensité de l'effort sont calculés de telle sorte que l'axe d'action arrivant en tête soit à 100% et que le dernier soit à 40%.



Objectifs opérationnels à 2030

			Situation initiale	72 GWh	13 210 tCO2e
Axes d'actions	Objectif fixé pour 2030		Flux annuel moyen	Réduction en 2030 par rapport à 2015	
				Consommation d'énergie	Emissions de GES
Utilisation de sources de chauffage décarbonées	100 000	m2 de tertiaire concernés	10 000	- GWh	- 3 920 tCO2e
Economies d'énergie par les usages	135 000	m2 de tertiaire concernés	13 500	- 5 GWh	- 850 tCO2e
Rénovation énergétique des bâtiments tertiaires (label BBC rénovation)	100 000	m2 de tertiaire concernés	10 000	- 9 GWh	- 2 020 tCO2e
Mutualisation des services et des usages	27 000	m2 de tertiaire concernés	2 700	- 1 GWh	- 130 tCO2e
Performance énergétique et extinction de l'éclairage public	100%	points lumineux concernés	10 %	- 2 GWh	- 110 tCO2e



Repère : surface tertiaire du territoire estimée à 272 000 m²

Situation 2030	56 GWh	6 180 tCO2e
----------------	--------	-------------

			Situation initiale	75 GWh	9 100 tCO2e
Axes d'actions	Objectif fixé pour 2030		Flux annuel moyen	Réduction en 2030 par rapport à 2015	
				Consommation d'énergie	Emissions de GES
Sobriété et efficacité énergétique dans l'industrie	27 %	Nombre d'industries concernées	2,7 %	- 11 GWh	- 1 340 tCO2e
Utilisation de sources d'énergie décarbonées	24 %	Nombre d'industries utilisant gaz ou fioul concernées	2,4 %	- GWh	- 1 820 tCO2e

Situation 2030	64 GWh	5 940 tCO2e
----------------	--------	-------------



Objectifs à 2030

- Rénovation de 37% des bureaux et commerces (BBC rénovation)
- 50% des bâtiments tertiaires passent à un mode de chauffage décarboné
- Écogestes et mutualisation des services et usages dans les bâtiments tertiaires
- Eclairage public totalement performant et optimisé
- Environ 25% des établissements industriels et artisanaux fortement impliqués dans des mesures de sobriété et d'efficacité énergétique et dans l'utilisation de sources d'énergie décarbonées

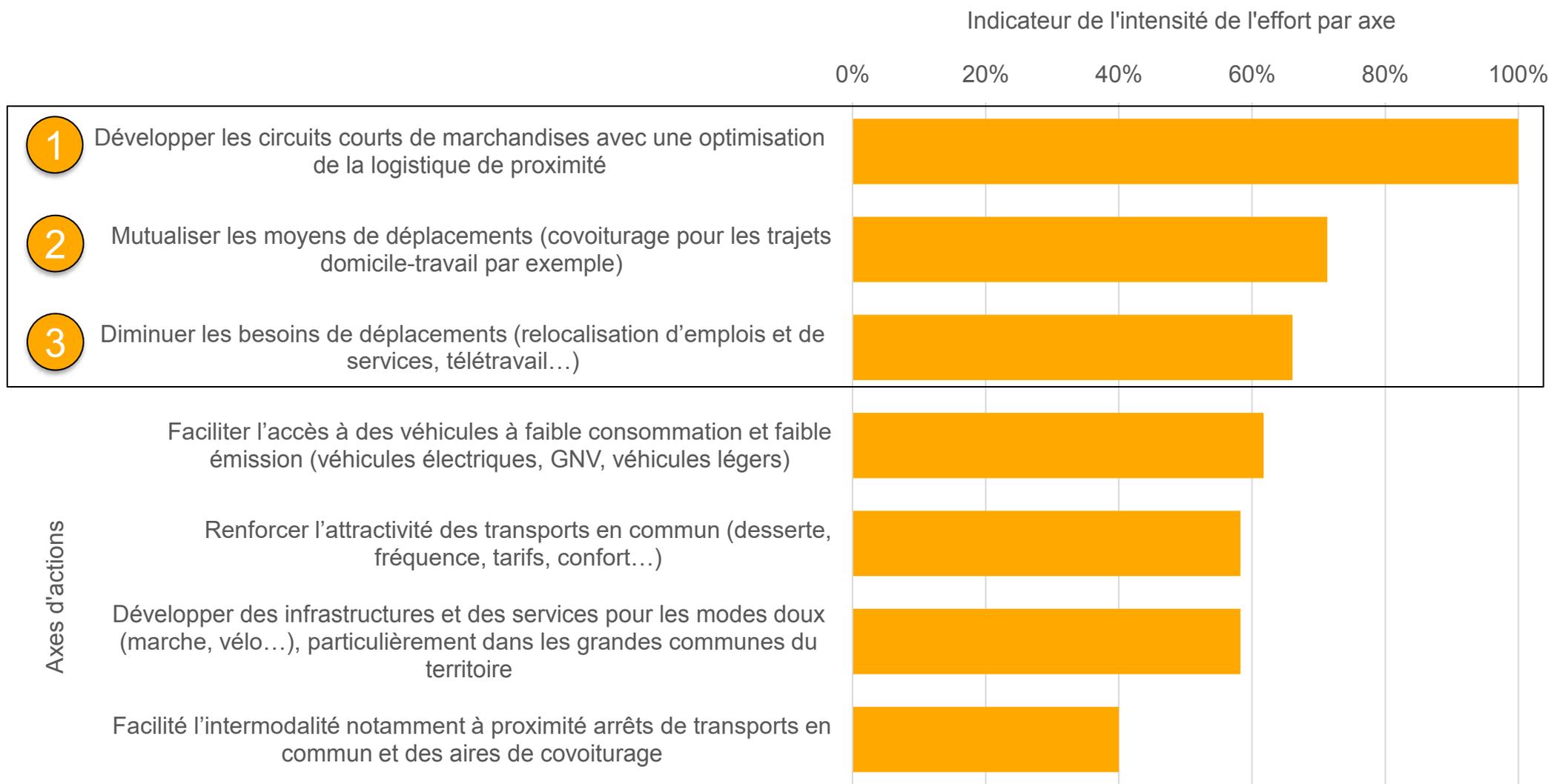
Secteur tertiaire Réduction 2015-2030	Émissions de gaz à effet de serre	Consommations d'énergie
		
Scénario « Maine Saosnois »	-53%	-22%
Objectifs nationaux	-53%	-18% (tous secteurs)

Secteur industriel Réduction 2015-2030	Émissions de gaz à effet de serre	Consommations d'énergie
		
Scénario « Maine Saosnois »	-35%	-15%
Objectifs nationaux	-35%	-18% (tous secteurs)

Mobilité et déplacements



Les axes d'actions prioritaires



Méthodologie : axes d'actions priorisées à partir des choix des élus lors de l'atelier de co-construction de la stratégie. Les votes par groupe ont un poids 3 fois supérieur aux votes individuels afin d'accorder davantage d'importance au consensus. Les indicateurs d'intensité de l'effort sont calculés de telle sorte que l'axe d'action arrivant en tête soit à 100% et que le dernier soit à 40%.

Mobilité et déplacements



Objectifs opérationnels à 2030

			Situation initiale	130 GWh	33 650 tCO2e
Axes d'actions	Objectif fixé pour 2030		Flux annuel moyen (2020 → 2030)	Réduction en 2030 par rapport à 2015	
				Consommation d'énergie	Emissions de GES
Diminution des besoins de déplacements (P)	-3,0%	Baisse des besoins de déplacement	-0,3%	- 3 GWh	- 700 tCO2e
Développement des modes de déplacement doux	2,0%	Gain de part modale pour les modes de déplacement doux (vélo, marche...)	0,20%	- 2 GWh	- 470 tCO2e
Développement des transports en commun	2,0%	Gain de part modale pour les transports en commun	0,20%	- 1 GWh	- 300 tCO2e
Développement du covoiturage	1,7	Nombre moyen de passager par véhicules	0,03	- 15 GWh	- 3 670 tCO2e
Développement des véhicules à faibles émissions (P)	20,0%	Atteinte des objectifs des motoristes	2%	- 6 GWh	- 3 190 tCO2e
Eco-conduite	10,0%	des conducteurs pratiquent l'éco-conduite	1%	- 2 GWh	- 490 tCO2e
Diminution des besoins de transports de marchandises (M)	-5,0%	Baisse des besoins en transport de marchandise	-0,50%	- 2 GWh	- 500 tCO2e
Développement des véhicules à faibles émissions (M)	20,0%	Atteinte des objectifs des motoristes	2%	- 3 GWh	- 1 270 tCO2e
			Situation 2030	96 GWh	23 060 tCO2e



Mobilité et déplacements

Objectifs à 2030

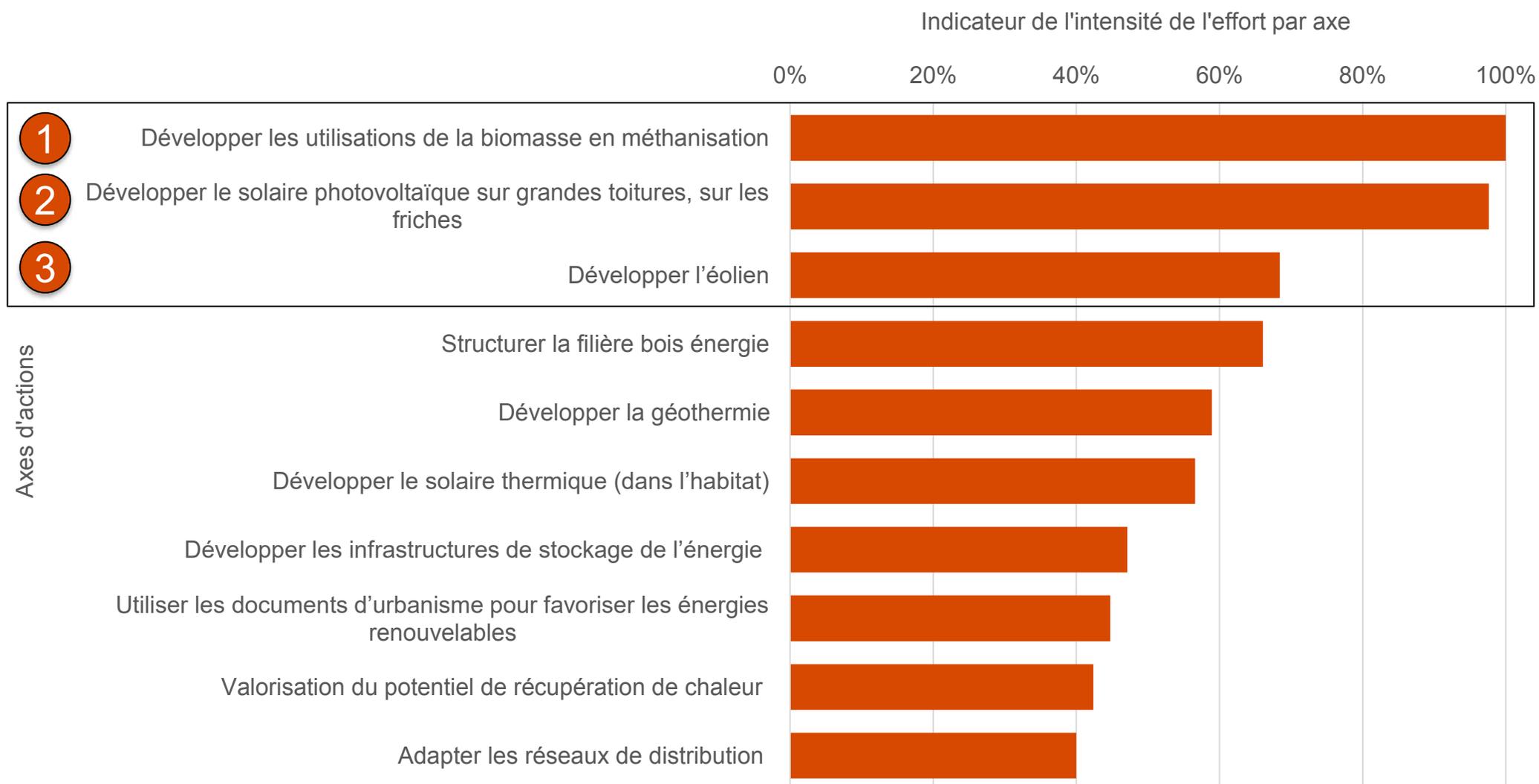
- Des voitures partagées : 1,7 personnes/voiture en moyenne (contre 1,4 aujourd'hui)
- 4% des déplacements en mode doux (+ 500 m/jour/personne)
- 5% des déplacements en transport en commun (+500 m/jour/personne)
- 700 m parcourus en moins/jour/personne
- Diminution de 5% des transports de marchandise
- 1 conducteur sur 10 pratique l'écoconduite
- 20% de véhicules à faibles émissions, pour le transport de personnes comme pour le transport de marchandises

Secteur des transports Réduction 2015-2030	Émissions de gaz à effet de serre	Consommations d'énergie
		
Scénario « Maine Saosnois »	-31%	-18%
Objectifs nationaux	-31%	-18% (tous secteurs)

Nouvelles énergies



Les axes d'actions prioritaires



Méthodologie : axes d'actions priorisées à partir des choix des élus lors de l'atelier de co-construction de la stratégie. Les votes par groupe ont un poids 3 fois supérieur aux votes individuels afin d'accorder davantage d'importance au consensus. Les indicateurs d'intensité de l'effort sont calculés de telle sorte que l'axe d'action arrivant en tête soit à 100% et que le dernier soit à 40%.

Nouvelles énergies



Objectifs à 2030

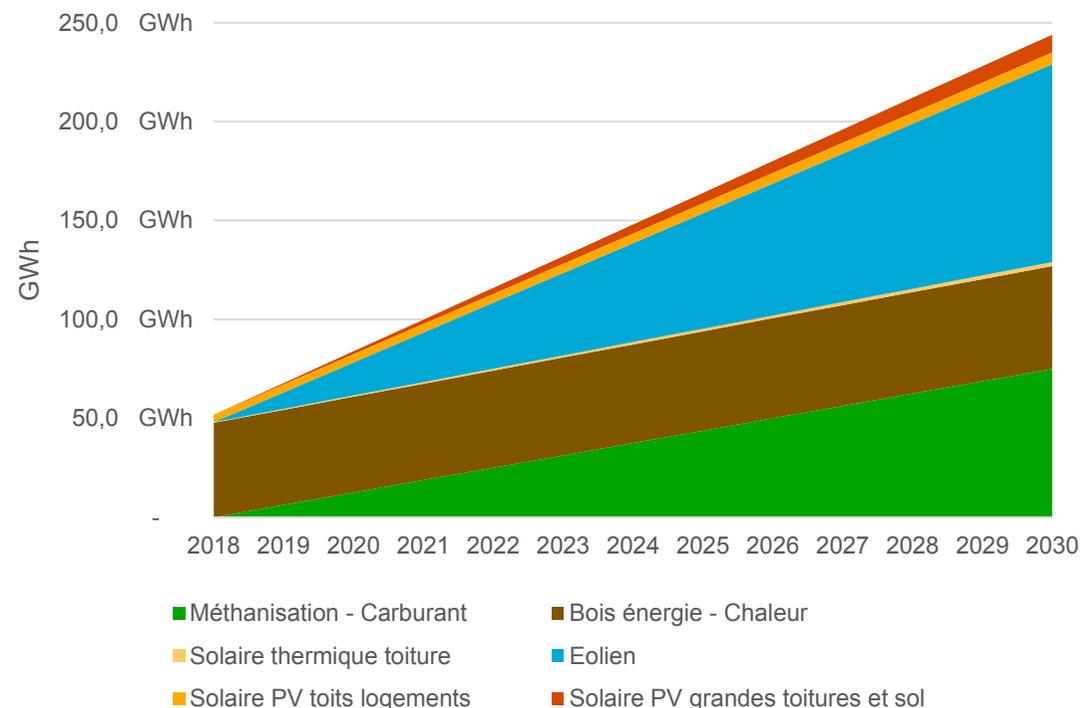
Production annuelle de

- 75 GWh de biogaz (méthanisation)
- 117 GWh d'électricité (dont 100 GWh d'éolien et 15 GWh de solaire PV)
- 71 GWh de chaleur (dont 52 GWh de bois énergie, 15 GWh de pompes à chaleur et 2 GWh de solaire thermique)

Objectifs opérationnels :

- Entre 7 et 16 méthaniseurs
- Multiplication par 3 de la surface de panneaux solaires photovoltaïques par rapport à 2015
- 20 éoliennes

Evolution des productions ENR par type d'énergie



Energie renouvelable	Production comparée à la consommation en 2030
Scénario « Maine Saosnois »	60%
Objectifs nationaux	32%